



**RAPPORT D'ACTIVITES
SAVS – SAMSAH
Association des Paralysés de France de la
Manche**

Année 2017

SOMMAIRE

S.A.V.S **Page 03 à 26**

S.A.M.S.A.H **Page 27 à 46**

POLES RESSOURCES **Page 47 à 53**

ENQUETES DE SATISFACTION **Page 54 à 60**

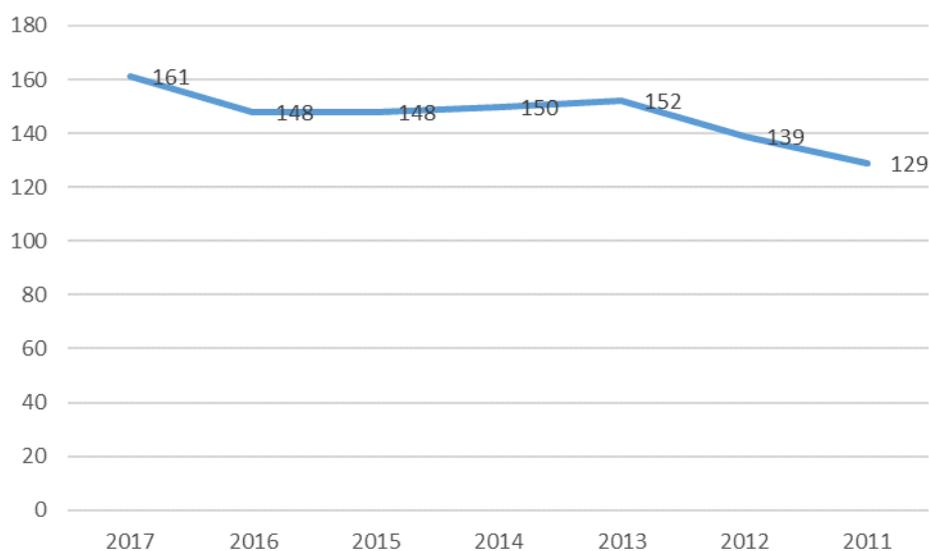
FORMATION **Page 61**

SAVS

Au cours de l'année 2017, 161 personnes ont été accompagnées dans le cadre du service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Tableau de l'évolution du nombre de personnes accompagnées depuis 2011 :

ANNEE	NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNEES	VARIATIONS PAR AN
2017	161	+ 8.8%
2016	148	0
2015	148	- 1.3%
2014	150	-1.3%
2013	152	+ 9.3%
2012	139	+ 7.7%
2011	129	



Commentaires : Après plusieurs années d'une relative stabilité du nombre de personnes accompagnées, l'année 2017 est marquée par une évolution importante (+ 8.8%).

L'année 2017 est même celle où le plus de personnes en situation de handicap ont été suivies par le service.

Répartition selon les secteurs d'interventions :

			RAPPEL 2016		RAPPEL 2015	
SECTEUR I	67	41.6%	63	42.6%	55	37.2%
SECTEUR II	42	26.1%	42	28.4%	40	27%
SECTEUR III	52	32.3%	43	29.0%	53	35.8%
TOTAL	169	100%	148	100%	148	100%

Commentaires : A l'instar des années précédentes la répartition du nombre de personnes accompagnées est fluctuante selon les secteurs d'intervention (cf. page 6 les secteurs).

Ainsi, on note un différentiel important entre le secteur I et le secteur II (27 usagers de plus).

Le secteur I (Cotentin) demeure le secteur de concentration le plus important de nos usagers (plus de 40%).

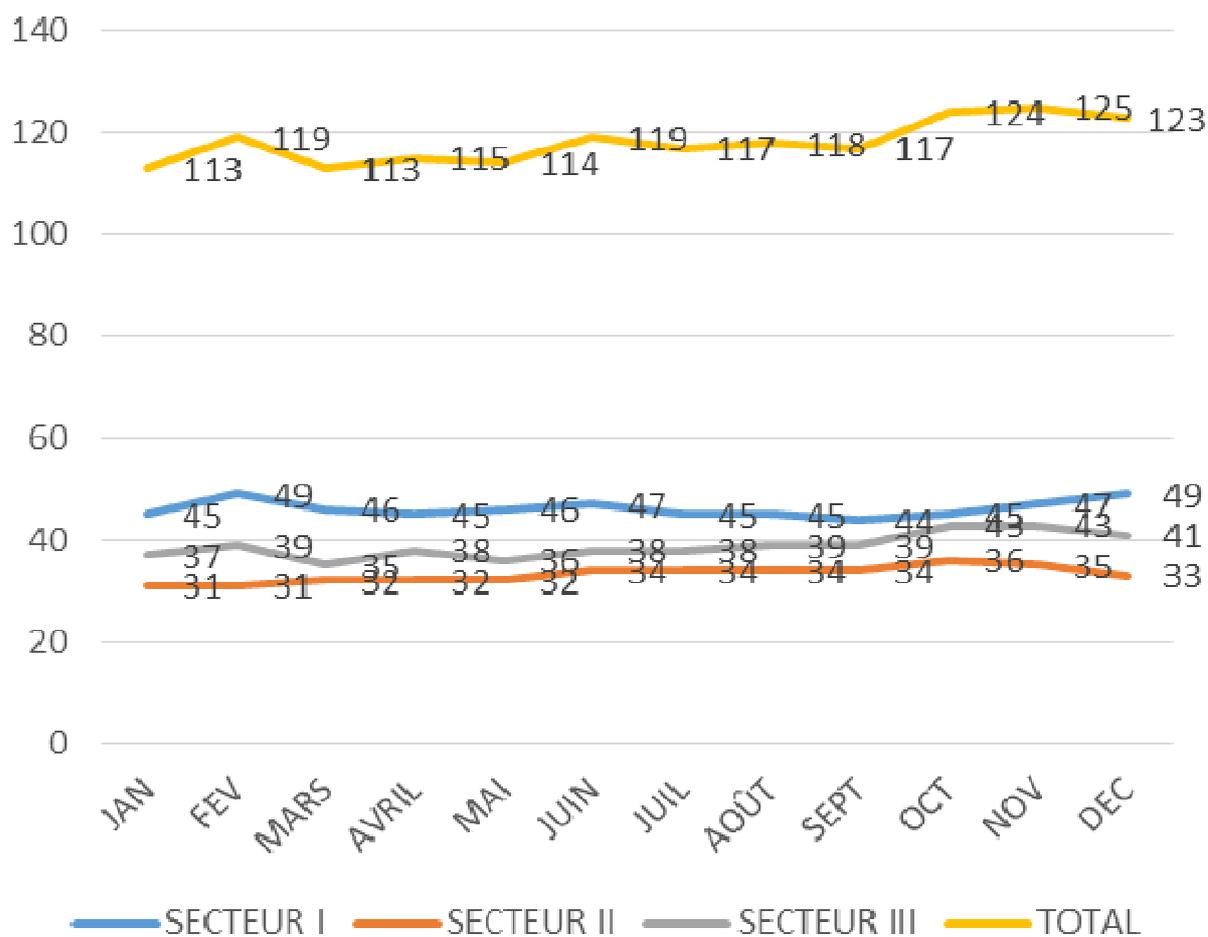
L'évolution la plus importante concerne le secteur III avec 9 usagers supplémentaires entre 2016 et 2017.

L'évolution du nombre d'orientation impacte la charge de travail des salariés des différents secteurs d'intervention qui, par conséquent, sont dans l'obligation d'adapter leurs pratiques.

Tableau du nombre de personnes au 30 de chaque mois par secteur :

	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC
SECTEUR I	45	49	46	45	46	47	45	45	44	45	47	49
SECTEUR II	31	31	32	32	32	34	34	34	34	36	35	33
SECTEUR III	37	39	35	38	36	38	38	39	39	43	43	41
TOTAL	113	119	113	115	114	119	117	118	117	124	125	123

Le nombre d'usagers présent mensuellement est variable. Ainsi le delta peut être de 12 : différence entre le mois de janvier ou mars 2017 113 et le mois de novembre 125.



Par secteur d'intervention le delta maximum est de 8 : novembre et octobre 2017 (43) et mars 2017 (35).

Moyenne de personnes présentes sur l'année 2017 :

SECTEUR I : 46
 SECTEUR II : 33
 SECTEUR III : 39



Répartition géographique selon les communes de résidence par secteur :

SECTEUR I :

BRICQUEBEC	1	PICAUVILLE	3
BRIX	1	QUETTEHOU	1
CHERBOURG-EN-COTENTIN	31	RAUVILLE-LA-BIGOT	1
CRETTEVILLE	1	SAINT-JACQUES-DE-NEHOU	1
DIGULLEVILLE	1	SAINTE-MARIE-DU-MONT	1
FIERVILLE-LE-MINIS	1	SAINTE-MAIRE-EGLISE	1
FLAMANVILLE	3	SAINT-VAAST-LA-HOGUE	1
GLATIGNY	1	SIDEVILLE	1
HEAUVILLE	2	SOTTEVAST	1
LA HAYE	1	URVILLE-NACQUEVILLE	2
MARTINVEST	1	VALOGNES	6
MONTEBOURG	2	VINDEFONTAINE	1
ORGLANDES	1		

Plus de 45% des usagers du secteur I résident à Cherbourg-en-cotentin.

Plus de 75% des usagers résident à moins de 25 kms du bureau de Cherbourg.

SECTEUR II :

AUCEY-LA-PLAINE	1	LA-HAYE-PESNEL	1
AVRANCHES	3	LOLIF	1
BACILLY	1	LOZON	1
BRICQUEVILLE-SUR-MER	1	QUETTREVILLE-SUR-SIENNE	1
CANISY	1	RONCEY	1
COURCY	1	SAINT-AUBIN-DES-PREAUX	1
COUTANCES	7	SAINT-JAMES	2
GAVRAY	1	SAINT-MARTIN-DE-BREHAL	1
GRANVILLE	9	SAINT-PAIE-SUR-MER	1
HEBECREVN	1	SAINT-PIERRE-DE-COUTANCES	1
HUISNE-SUR-MER	1	TOURVILLE-SUR-SIENNE	2
JULLOUVILLE	1	YQUELON	1

SECTEUR III:

AGNEAUX	2	LA TRINITE	1
AUVERS	1	LAULNE	1
BOURGUENOLLE	1	LE CHEFRESNE	1
BRECEY	1	LESSAY	2
CHERENGE-LE-ROUSSEL	1	LE TEILLEUL	1
CONDE-SUR-VIRE	1	MESNIL-RAINFRAY	1
CREANCES	1	MOON-SUR-ELLE	1
FERRIERES	1	MOYON	2
FERVACHE	1	PARIGNY	1
GONFREVILLE	1	PERCY	2
LA FEUILLIE	1	PERIERS	2
LAPENTY	1	SAINT-AMAND	1
SAINT-BARTHELEMY	1	SAINT-LO	12
SAINT-CLAIR-SUR-ELLE	1	SAINT-MARTIN-LE-BOUILLANT	1
SAINTENY	1	TORIGNY-LES-VILLES	2
SAINT-GERMAIN-SUR-AY	1	TROISGOTS	1
VERNIX	1	VILLEDIEU-LES-POELES	2



Répartition selon les origines du handicap :

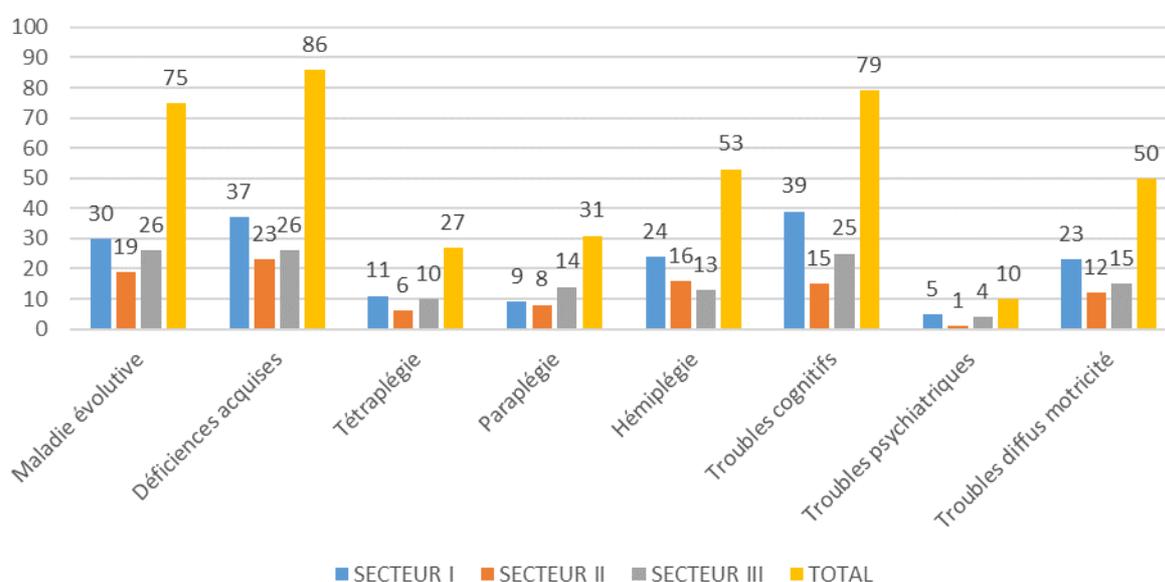
PATHOLOGIES / ORIGINES DU HANDICAP	SECTEUR I	SECTEUR II	SECTEUR III	TOTAL	%
Séquelles AVC	21	7	13	41	25.5%
Séquelles TC*	7	5	5	17	10.60%
Séquelles opération tumeur cerveau	2		1	3	1.80%
Infirmité Motrice Cérébrale	4	5	2	11	6.70%
Sclérose en plaques	8	5	8	21	13%
Maladie de Parkinson	2	1	2	5	3.10%
Sclérose Latérale Amyotrophique	2			2	1.25%
Chorée de Huntington	2		1	3	1.85%
Myopathie	3	2	2	7	4.30%
Ataxie de Friedreich	1	2	2	5	3.10%
Strumpell Lorrain	1			1	0.65%
Syndrome Arnold Chiari	1			1	0.65%
Syndrome Lech-Nylan		1		1	0.65%
Syndrome CHARGE		1		1	0.65%
Séquelles "accidents de la vie"***	3	3	4	10	6.20%
Neuropathies alcooliques	2	2		4	2.40%
Pathologie respiratoire chronique	2			2	1.25%
Algoneurodystrophie		1		1	0.65%
Fibromyalgie		1	1	2	1.25%
Syndrome d'Ehlers Danlos	1		1	2	1.25%
CADASIL			1	1	0.65%
Lupus			1	1	0.65%
Sclérodermie	1			1	0.65%
Pathologie neurologiques indéterminées		1	3	4	2.40%
Lombalgies classiques	1		1	2	1.25%
Artérite		2	1	3	1.85%
Obésité		2		2	1.25%
Encéphalopathies virales	1	1	1	3	1.85%
Tumeurs			1	1	0.65%
Arrêt cardiaque			1	1	0.65%
Séquelle poliomyélite	1			1	0.65%
Nanisme	1			1	0.65%
TOTAL	67	42	52	161	100%

*Séquelles traumatismes crânien : personnes victimes de séquelles cérébrales associant des troubles cognitifs et, le cas échéant, des troubles de la motricité, suites accidents médicaux domestiques, AVP, violences, autolyse, ...

**Séquelles "Accident de la vie" : l'origine du handicap est similaire au précédent item cependant séquelles "uniquement " motrices : atteintes médullaires, amputations,

Répartition selon des déficiences :

	Maladie évolutive	Déficiences acquises	Tétraplégie	Paraplégie	Hémiplégie	Troubles cognitifs	Troubles psychiatrique	Troubles diffus motricité
SECTEUR I	30	37	11	9	24	39	5	23
SECTEUR II	19	23	6	8	16	15	1	12
SECTEUR III	26	26	10	14	13	25	4	15
TOTAL	75	86	27	31	53	79	10	50



46.6% des usagers du SAVS sont touchés par une pathologie évolutive. Le plus souvent l'évolution est incertaine tant sur le plan de la motricité et de l'autonomie que dans le temps.

Bien que la littérature évoque les conséquences et les évolutions d'une pathologie diagnostiquée, la réalité peut être différente d'un individu à l'autre.

Parallèlement, de nombreuses pathologies sont décrites comme atypiques ou indéterminées ; accentuant, pour l'utilisateur et leur environnement, d'importantes interrogations.

Ces interrogations sont indissociables de l'accompagnement.

La majorité des usagers du service présentent des déficiences acquises. Seul le vieillissement (prématuré ou pas) et l'apparition d'autres problématiques médicales constituent des aggravations.

49% des usagers développent des troubles cognitifs. Par troubles cognitifs, on entend l'ensemble des symptômes incluant :

- Les troubles de la mémoire.

- Les troubles de la perception.
- Le ralentissement de la pensée et des difficultés à résoudre des problèmes.

La sévérité des troubles est diverse et liée à la nature et le degré des atteintes.

Par extension sont comptabilisés dans les troubles cognitifs ; les difficultés de l'élocution, du langage, de l'émotion, du comportement, ... qui sont présentes dans les pathologies de l'aire cérébrale.

17% des usagers du service présentent un lourd handicap physique tétraplégie (plus au moins complète).

6% présentent un handicap moteur associé à une pathologie psychiatrique (cliniquement reconnue).

4% des usagers présentent de manière quasi exclusive des troubles cognitifs liés à des lésions cérébrales. Ils ne sont pas exclus des TDM (dernière colonne du graphique) en raison d'un ralentissement psycho moteur peu prégnant mais notable.

Répartition selon l'âge :

ANNEE DE NAISSANCE	NOMBRE D'USAGERS PAR SECTEUR			TOTAL	ANNEE DE NAISSANCE	NOMBRE D'USAGERS PAR SECTEUR			TOTAL
	SECTEUR I	SECTEUR II	SECTEUR III			SECTEUR I	SECTEUR II	SECTEUR III	
1937		1		1	1971	1	1	1	3
1938					1972	2	1		3
1939					1973	2		1	3
1940			1	1	1974	3	1		4
1941					1975	1			1
1942					1976			1	1
1943					1977	1	1	1	3
1944					1978	4			4
1945					1979	3			3
1946					1980			1	1
1947	3	1	2	6	1981			1	1
1948					1982		1		1
1949			1	1	1983	2		2	4
1950			1	1	1984			1	1
1951			1	1	1985				0
1952	1	2		3	1986		2	1	3
1953	1		2	3	1987			1	1
1954		1		1	1988	1	1		2
1955	5	2		7	1989				0
1956	2	2	3	7	1990				0
1957	3	3	4	10	1991	1	1	1	3
1958		1	2	3	1992	2			2
1959	2	1	2	5	1993	2		1	3
1960	4		1	5	1994	1	1		2
1961	1	2	4	7	1995	3			3
1962	5	2		7	1996		1		1
1963		2	3	5					
1964	1	2	2	5					
1965	1		1	2					
1966	1	4	3	8					
1967	4	2	2	8					
1968	1		1	2					
1969	2		1	3					
1970	1	3	1	5					

L'âge moyen de l'utilisateur du SAVS est de 50 ans et 3 mois.

	SECTEUR I	SECTEUR II	SECTEUR III	TOTAL	%
Plus de 70 ans	3	2	3	8	5%
Plus de 60 ans	12	10	12	34	21%
Plus de 50 ans	19	16	20	55	34.2%
Plus de 40 ans	14	7	8	29	18%
Plus de 30 ans	9	3	7	19	11.8%
Plus de 20 ans	10	4	2	16	10%

Environ ¼ des usagers a plus de 60 ans.

A noter que la quasi-totalité des personnes sont en situation de handicap avant l'âge de 60 ans.

Aucun usager a moins de 20 ans.

Plus de la moitié des usagers est âgée entre 40 et 60 ans.

Répartition selon le sexe :

	SECTEUR I	SECTEUR II	SECTEUR III	TOTAL	%
HOMME	36	24	26	86	53.4%
FEMME	31	18	26	75	46.6%
TOTAL	67	42	52	161	100%

Le nombre d'usagers de sexe masculin est le plus important, cependant la répartition demeure quasi similaire (11).

Répartition selon la situation familiale :

	CELIBATAIRE	MARIE	CONCUBINAGE	SEPRE	DIVORCE	VEUF	TOTAL
SECTEUR I	26	15	4	5	14	3	67
SECTEUR II	18	8	2	5	6	3	42
SECTEUR III	11	22	4	5	7	3	52
TOTAL	55	45	10	15	27	9	161

28% des usagers du service vivent en couple, soit un peu plus d'un quart de la totalité des personnes accompagnées.

Plus d'un tiers des usagers sont célibataires.

Conditions d'existence :

	VIT SEUL	COUPLE	DONT COUPLE AVEC DESCENDANCE	SEUL AVEC DESCENDANCE	SEUL AVEC ASCENDANCE	ACCUEILLI/HEBERGE
SECTEUR I	33	19	8	5	10	
SECTEUR II	24	10	5	3	4	1
SECTEUR III	20	26	11	2	3	1
TOTAL	77	55	24	10	17	2

43% des usagers du SAVS vivent seuls. 17% avec des membres de leur famille (ascendants et/ou descendants).

66% de la population accompagnée n'a pas ou plus de vie affective stable.

Conditions d'hébergement :

	LOCATAIRE TOTAL	DEPENDANT SECTEUR PUBLIC	DEPENDANT SECTEUR PRIVE	PROPRIETAIRE	HEBERGE / ACCUEILLI
SECTEUR I	38	28	10	18	11
SECTEUR II	31	19	12	7	4
SECTEUR III	25	14	11	23	4
TOTAL	94	61	33	48	19

Environ 90% des usagers du SAVS ont un logement autonome.

Moins de 30% sont propriétaires de leur logement. Selon les secteurs d'intervention le taux de propriétaire est fluctuant :

- 45% sur le secteur III
- 15% sur le secteur II

38% sont locataires du parc HLM :

- 27% sur le secteur III
- 45% sur le secteur II
- 42% sur le secteur I

Pourcentage de propriétaires sur l'ensemble des usagers depuis 2015 :

	2015	2016	2017
SECTEUR I	29.1	28.6	26.9
SECTEUR II	30	19	16.7
SECTEUR III	37.7	38.9	44.2
TOTAL	32.3%	28.8%	29.3%

En moyenne sur 3 années (2015 – 2017) le taux de propriétaires est d'environ 30%.

Ce taux est extrêmement faible puisque selon l'INSEE au 01/01/2016, 6 ménages sur 10 sont propriétaires de leur résidence principale.

A contrario le pourcentage de locataire dans le secteur public est élevé :

	2016	2017
	37.1%	37.8%

Situation professionnelle des personnes accompagnées :

	MILIEU ORDINAIRE DE TRAVAIL	TRAVAIL EN MILIEU PROTEGE	RECHERCHE EMPLOI / FORMATION	TOTAL	%
SECTEUR I	4	2	5	11	16.4
SECTEUR II	2	2	4	8	19
SECTEUR III	4	1	1	6	11.5
TOTAL	10	5	10	25	15.6

Seuls 15.6% des usagers du service sont en situation de travail.

Tous les autres usagers sont inactifs ; c'est-à-dire qu'ils ne sont pas en situation d'emploi (retraité, titulaires d'une pension d'invalidité, bénéficiaire de l'AAH non inscrit à Pôle Emploi).

Taux d'activités des usagers du SAVS depuis 2015. Sur le plan départemental :

	2015	2016	2017
% ACTIFS	18.2	18.2	15.6

Ressource :

Il s'agit des ressources personnelles de l'utilisateur, la situation familiale n'est pas prise en considération.

	SALAIRE	RETRAITE	INVALIDITE	AAH	AUTRES RESSOURCES*
SECTEUR I	6	3	24	36	9
SECTEUR II	4	4	16	27	6
SECTEUR III	5	8	25	20	6
TOTAL	15	15	65	83	21

*Autres ressources : allocations chômage, allocation veuvage, réversion, pension compensatrice, pension alimentaire, indemnisation assurance.

Le total est supérieur à 161 car cumul possible en fonction de la nature de la prestation et son montant. Par exemple pension d'invalidité et AAH / salaire et AAH,

Plus de 50% des usagers perçoivent une allocation adulte handicapé, elle est soit versée à taux plein ou différentielle en cumul avec une autre source de revenus et jusqu'à hauteur de l'AAH à taux plein.

Plus de 40% sont titulaire sont titulaires d'une pension d'invalidité.

Compensation de la dépendance :

	M.T.P.	P.C.H.	A.C.T.P.	A.P.A.	ASSURANCES	A.M.
SECTEUR I	12	32	1	1	3	11
SECTEUR II	7	19		1		9
SECTEUR III	11	26	2			10
TOTAL	30	77	3	2	3	30

M.T.P. : Majoration Tierce Personne.

P.C.H. : Prestation de Compensation du Handicap.

A.C.T.P. : Allocation Compensatrice Tierce Personne.

A.P.A. : Allocation Pour l'Autonomie.

A.M. : Aide-Ménagère.

19% des usagers perçoivent une M.T.P.

47% des usagers perçoivent une P.C.H.

Environ 65% des usagers bénéficient d'une aide à la compensation du handicap.

Evolution du nombre de la M.T.P. et de la P.C.H. depuis 2018

	SECTEUR I	SECTEUR II	SECTEUR III
M.T.P.	12.8%	12.1%	19%
P.C.H.	44.6%	42.6%	47%

19% des usagers du SAVS bénéficient de l'aide sociale pour l'aide-ménagère.

Cette prestation ne concerne pas les actes de la vie quotidienne qui touchent la personne elle-même ; elle est dédiée aux activités ménagères et/ou les courses.

Le taux d'incapacité :

	TAUX COMPRIS ENTRE 51% ET 79%	TAUX SUPERIEUR A 80%
SECTEUR I	6	61
SECTEUR II	4	38
SECTEUR III	2	50
TOTAL	12	149

Reconnaissance du taux par le Maison Départementale des Personnes Handicapées.

A noter que le taux de 80% ouvre le droit à la carte d'invalidité.

92% des usagers du service sont titulaires d'une carte d'invalidité.

Mesure de protections :

	CURATELLE SIMPLE	CURATELLE RENFORCEE	TUTELLE	TOTAL	%
SECTEUR I		12	3	15	22.4
SECTEUR II		11	1	12	28.6
SECTEUR III		8	1	9	17.3
TOTAL	0	31	5	36	22.4

	FAMILLE	SECTEUR ASSOCIATIF	MANDATAIRE PRIVE
SECTEUR I	2	8	5
SECTEUR II	1	7	4
SECTEUR III	1	7	1
TOTAL	4	22	10

Tableau comparatif du taux d'usagers bénéficiant d'une mesure de protection (2015 – 2017).

	2015		2016		2017	
	NOMBRE DE MESURES	%	NOMBRE DE MESURES	%	NOMBRE DE MESURES	%
CURATELLE SIMPLE	2	5.9	1	3.3		
CURATELLE RENFORCEE	28	82.4	21	67.8	31	86.1
TUTELLE	4	11.8	9	29	5	13.9
TOTAL *	34	22.9	31	20.9	36	22.4

*Depuis plusieurs années, plus d'un usager sur cinq bénéficie d'une mesure de protection. Ce taux est relativement stable.

La grande majorité d'entre eux bénéficient d'une curatelle renforcée (en moyenne 80% depuis trois années).

Répartition des usagers selon la qualité des mandataires :

	2015	2016	2017
FAMILLE	20.5%	22.6%	11.1%
SECTEUR ASSOCIATIF	58.9%	28.1%	61.1%
MANDATAIRE PRIVE	20.6%	19.3%	27.8%

En moyenne, depuis trois années, 60% des mesures sont exercés par le milieu associatif.

Il s'agit, dans notre pratique, uniquement de l'UDAF et de l'ATMPM.

SAVS : 54 personnes sont entrées au SAVS en 2017.

Répartition selon les secteurs et les pathologies :

PATHOLOGIES / ORIGINES DU HANDICAP	SECTEUR I	SECTEUR II	SECTEUR III	TOTAL	%
Séquelles AVS	7	2	8	17	31.5
Séquelles traumatisme Crânien	1	2	1	4	7.4
Sclérose en plaques	4	3	3	10	18.6
Maladie de Parkinson	1		1	2	3.7
Chorée de Huntington			1	1	1.85
Myopathie	1		1	2	3.7
Séquelle "Accident de la vie"*	3	2	1	6	11.1
Neuropathies alcooliques	2	1		3	5.5
Pathologie respiratoire chronique	1			1	1.85
Pathologie congénitale non étiquetée	1			1	1.85
Fibromyalgie			1	1	1.85
Algoneurodystrophie		1		1	1.85
Obésité		1		1	1.85
Sclérodermie	1			1	1.85
Poliomyélite	1			1	1.85
Syndrome Arnold Chiari	1			1	1.85
Syndrome Lech-Nylan		1		1	1.85
TOTAL	24	13	17	54	100

*Accident de la vie : avec ou sans tiers responsable (voie publique, médicaux, autolyse, violences, ...) dont séquelles physiques autres que traumatisme crânien.

40% des usagers entrés dans le service en 2017 présentent des lésions cérébrales associant majoritairement des séquelles physiques à des troubles cognitifs plus au moins sévères.

27% sont confrontés à des pathologies évolutives, invalidantes (sclérose en plaques, Parkinson, myopathie, chorée de Huntington) ; associant des troubles sévères de la motricité et, dans de nombreux situations, des troubles cognitifs et/ou psychiatriques.

Plus de 10% des usagers présentent des séquelles physiques et/ou cognitives qui résultent principalement de conduites addictives : tabac, alcool, drogues, troubles alimentaires.

	NOMBRE D'ENTREES
SECTEUR I	24
SECTEUR II	13
SECTEUR III	17
TOTAL	54

Profil type de l'utilisateur du SAVS EN 2017 :

Personnes de sexe masculin qui réside dans le nord Cotentin en milieu urbain (Cherbourg-en-Cotentin).

Agé de cinquante ans, il est célibataire.

Il vit seul dans un logement autonome ; dans le secteur locatif public.

L'intéressé présente des lésions en lien avec un accident vasculaire cérébral. Hémiplégique, il développe des troubles cognitifs. Il est titulaire de la carte d'invalidité.

Bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (minima social); il est également dépendant d'un tiers pour la réalisation de certains actes du quotidien. C'est la raison pour laquelle il perçoit une P.C.H.

Il bénéficiera d'un accompagnement par le SAVS de l'APF durant vingt-deux mois autour de :

- L'accès aux droits.
- Un soutien psychologique
- Et l'acquisition d'aides techniques.

ETUDE PORTANT SUR LES USAGERS SORTIS DU DISPOSITIFS SAVS EN 2017

Répartition par secteurs géographiques :

	Nombre d'usager par secteur	%
SECTEUR I	18	47.4%
SECTEUR II	9	23.7%
SECTEUR III	11	28.9%
TOTAL	38	100%

Au cours de l'année 2017, 38 personnes sont sorties du dispositif, soit 23.6% de la totalité des personnes accompagnées au cours de l'année.

Environ 50% des sorties concernent le secteur I, secteur le plus marqué par les mouvements.

Durée moyenne d'accompagnement :

Moyenne en année.

	- 1 an	- 2 ans	- 3 ans	- 4 ans	- 5 ans	+ 5 ans
SECTEUR I	1	8	7		2	
SECTEUR II	1	6	1		1	
SECTEUR III	2	3	3	3		
TOTAL	4	17	11	3	3	0

Moyenne en année.

Environ 10% des accompagnements ont une durée inférieure à 1 an.

Aucun accompagnement, qui s'est achevé en 2017, n'a une durée supérieure à cinq années.

En 2016, ce chiffre était d'environ 1/3 des sorties.

Environ 45% des accompagnements ont une durée moyenne inférieure à deux ans (soit en règle générale avec la durée moyenne d'orientation accordée par le M.D.P.H.)

Moyenne en mois.

SECTEUR I : 22 mois

SECTEUR II : 20.8 mois

SECTEUR III : 23.4 mois

Soit une moyenne sur le plan départemental de 22 mois.

Tableau comparatif de la durée moyenne d'orientation entre 2016 et 2017 :

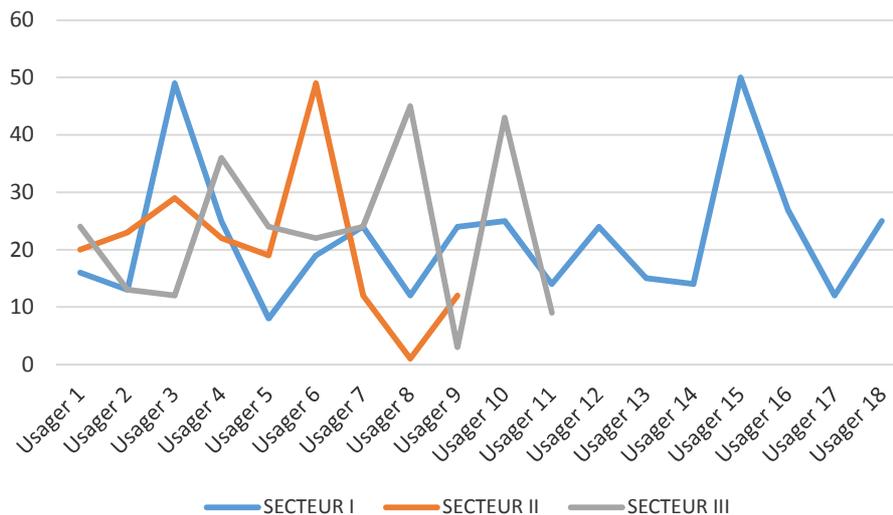
	2017	2016
SECTEUR I	22	17
SECTEUR II	20.8	31
SECTEUR III	23.4	32
MOYENNE TOTAL	22.1	26.7

La durée d'accompagnement moyenne demeure très fluctuante selon les secteurs d'intervention et selon les années.

Ainsi, il semble difficile d'analyser les chiffres au-delà d'un constat : en 2017 le temps moyen sur chaque secteur s'harmonise au-delà de 20 mois. Seul le secteur III se situe au-dessus de la moyenne départementale (22mois).

Durée d'accompagnement en mois par usager en 2017 :

	SECTEUR I	SECTEUR II	SECTEUR III
Usager 1	16	20	24
Usager 2	13	23	13
Usager 3	49	29	12
Usager 4	25	22	36
Usager 5	8	19	24
Usager 6	19	49	22
Usager 7	24	12	24
Usager 8	12	1	45
Usager 9	24	12	3
Usager 10	25		43
Usager 11	14		9
Usager 12	24		
Usager 13	15		
Usager 14	14		
Usager 15	50		
Usager 16	27		
Usager 17	12		
Usager 18	25		



Commentaires : Bien qu'en 2017 on assiste à une certaine harmonisation de la durée de l'accompagnement sur la totalité du territoire, il s'avère qu'individuellement celle-ci est totalement aléatoire.

De 1 mois à plusieurs années (plus de 4 ans).

Les raisons sont multiples :

- L'accompagnement peut être interrompu par des événements peu prévisibles (décès soudain, changement de situation familiale, déménagement, ...).
- La réalisation des objectifs définis peut s'inscrire dans la durée en raison des souhaits de l'utilisateur et des ressources de son environnement, de ses capacités à se mobiliser et impulser les projets.

La notion de temps n'est pas prégnante dans l'accompagnement. Si la durée de l'accompagnement est toujours limitée (décision de la C.D.A.P.H.), elle peut être renouvelée à plusieurs reprises à la demande des usagers et/ou du service pour la réalisation des objectifs de la pérennisation d'un projet individuel.

Il est, depuis l'automne 2017, convenu que la première décision d'orientation est d'une durée de 2 années. Ceci correspond à la durée moyenne d'accompagnement, jusqu'alors, celle-ci, était communément admise pour une durée d'un an quelle que soit la problématique de l'utilisateur.

La fin de l'accompagnement :

L'admission au SAVS est subordonnée à la visite du directeur du service qui dans la quasi-totalité des situations valide l'entrée de l'utilisateur. Seule une opposition "éclairée" de ce dernier et/ou le refus de répondre à une demande d'entretien (en dépit des relances) peut être un obstacle à la mise en place de l'intervention.

*Par opposition "éclairée" on entend, au regard des troubles de l'utilisateur que ce dernier a bien compris les missions du service. Certains troubles cognitifs peuvent influencer sur le comportement des utilisateurs. Il peut, ainsi, être fait appel à un membre de son environnement proche, défini comme une personne ressource afin de ne pas

interpréter de manière erronée un refus qui se révélerait être lié à un trouble et non pas à une volonté de rejet d'être soutenu (le déni du handicap peut engendrer ce type de comportement).

Tout accompagnement débuté ce qui sous-entend, une "adhésion" de l'utilisateur au départ est comptabilisé dans le nombre d'utilisateurs sortis du dispositif en 2017 et ce en dépit des événements qui surviennent au cours de l'orientation (par exemple l'impossibilité de concrétiser d'autres rencontres).

	Décès	Aucun objectif atteint	Objectifs partiellement atteints	Tous les objectifs atteints	Réorientation vers une structure / service	Déménagement hors secteur
SECTEUR I		4	2	9	3	
SECTEUR II	2	1		4	2	
SECTEUR III		2		8		1
TOTAL	2	7	2	21	5	1

5 usagers ont été réorientés :

- 3 vers le SAMSAH de l'APF en raison d'une problématique médicale prégnante.
- 1 vers un E.S.A.T.
- 1 vers une famille d'accueil.

24 usagers sur 38 soit plus de 60% sortent du dispositif en raison de la réalisation de tous les objectifs définis dans le cadre du P.P.A.

18% sortent du dispositif à leur demande alors qu'aucun objectif définis n'a pu se concrétiser. Dans la grande majorité des situations l'arrêt est motivé par le refus de l'utilisateur et/ou de son environnement proche d'accéder au changement (principalement dans les conditions matérielles d'existence : logement et/ou aides humaines).

Cependant, dans toutes ces situations un soutien a été apporté notamment dans l'évolution des éventuels risques et prévention des risques afin de garantir des conditions de sécurité à domicile quand la situation l'imposait.

On note que les chiffres selon les années sont très fluctuants. La notion d'objectif s'avère subjective quant à leur réalisation. Elle s'exprime à un moment donné au regard d'une évolution commune (usagers / famille / environnement et le service).

Le nombre de décès en 2016 (2) est largement inférieur à l'année 2017 (7) il s'explique par l'étiologie des pathologies et le stade d'évolution de celle-ci (par exemple demande d'orientation vers le SAMSAH quand l'évolution d'une pathologie engendre des demandes médicales plus importantes).

Les principaux domaines d'interventions :

	SECTEUR I	SECTEUR II	SECTEUR III	TOTAL *	%
Droits	10	7	9	26	22.8%
Aides techniques	8	3	3	14	12.3%
Aides humaines	5	6	2	13	11.4%
Vie sociale / loisirs	6	2	2	10	8.8%
Soutien psychologique	8	2	5	15	13.1%
Logement **	5	1		6	5.3%
Hébergement	3	3	6	12	10.5%
Santé	5	3	2	10	8.8%
Emploi	3		1	4	3.5%
Parentalité	1		3	4	3.5%
Total				114	100%

**Logement : aménagement de l'existant différent d'hébergement : recherche logement, accueil,

*Total supérieur à 39 car prise en compte au maximum de trois items par usagers.

La définition des items résulte des objectifs principaux définis par le projet personnalisé d'accompagnement (P.P.A.) qui évolue au cours de toute la durée de l'intervention.

Tableau comparatif des quatre principaux domaines d'intervention 2017/2016 :

2017		RAPPEL 2016	
Accès droits	22.8	Accès droits	17.8
Soutien psychologique	13.1	Soutien psychologique	14.8
Aides techniques	12.3	Vie sociale / loisirs	13.9
Aides humaines	11.4	Logement	10.9

SAMSAH

Au cours de l'année 2017, 76 personnes ont été accompagnées dans le cadre du SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé).

Répartition selon les trois secteurs d'interventions

RAPPEL 2016

SECTEUR I	35	46%
SECTEUR II	23	30%
SECTEUR III	18	24%
TOTAL	76	100%

SECTEUR I	31	40%
SECTEUR II	21	27%
SECTEUR III	25	33%
TOTAL	77	100%

Nombre de personnes entrées et sorties du dispositif en 2017 (par secteur)

RAPPEL 2016

	ENTREES	SORTIES	DIFFERENTIEL
SECTEUR I	14	6	8
SECTEUR II	6	5	-1
SECTEUR III	3	8	5
TOTAL	23	19	-4

	ENTREES	SORTIES	DIFFERENTIEL
SECTEUR I	11	9	2
SECTEUR II	11	4	7
SECTEUR III	5	10	-5
TOTAL	27	23	4

Ce tableau met en avant la fluctuation de l'activité du service sur une année.

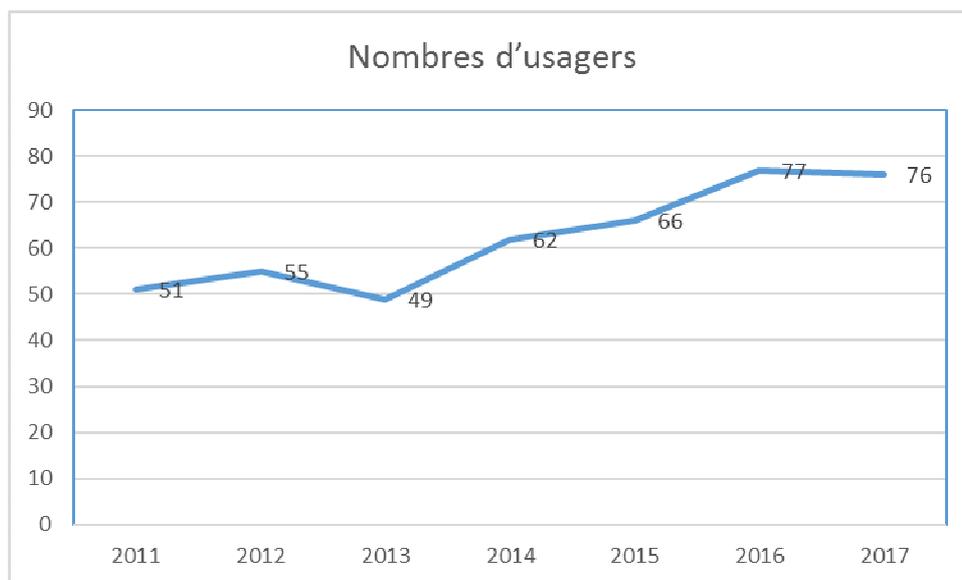
Pour l'année 2017, le taux de rotation est de 55%

Répartition selon le sexe

	SECTEUR I	SECTEUR II	SECTEUR III	TOTAL
Hommes	19	14	10	43
Femmes	16	9	8	33
	35	23	18	76

Evolution du nombre de personnes accompagnées entre 2011 et 2017

ANNEE	NOMBRES D'USAGERS	VARIATIONS PAR AN
2011	51	0
2012	55	+7.8%
2013	49	-10.9%
2014	62	+26.5%
2015	66	+6%
2016	77	+16.6%
2017	76	-1.29



L'activité du service présente, depuis 2013, une croissance constante du nombre de personnes accompagnées.

L'année 2016 est marquée par une augmentation de 16.6% de personnes accompagnées ; représentant le nombre d'accompagnement le plus élevé depuis la création du service en 2008.

Le nombre d'accompagnement est quasi à l'identique sur l'année 2017 avec 76 personnes accompagnées contre 77 en 2016.

Le delta (différence entre le chiffre le plus élevé et le moins élevé) est de 27.

L'activité du service est fluctuante, liée au nombre de personnes orientées par la MDPH.

Il n'existe pas de liste d'attente.

A réception d'une notification, chaque nouvelle situation fait l'objet d'une rencontre ou sont évalués les souhaits et les besoins de l'utilisateur.

La mise en place de l'accompagnement est soumise à l'adhésion de l'utilisateur, des pré-objectifs sont alors définis.

MODALITÉ D'ADMISSION ET D'ACCOMPAGNEMENT

Orientation vers le service par la MDPH

Durée d'orientation définie par celle-ci
Pas de participation financière de la part de l'utilisateur
Pas de dossier d'aide sociale

La première rencontre avec l'utilisateur se fait par le biais du directeur ou de l'infirmière

Au travers de cet échange, l'utilisateur va exposer sa situation, ses difficultés, ses souhaits
Présentation du service
Définition des pré-objectifs de l'accompagnement

Présentation de la situation à l'équipe pluridisciplinaire lors d'une réunion de secteur

Au rythme d'une réunion par mois

Coordination des interventions des professionnels

Selon leurs spécificités et les pré-objectifs définis

Echanges d'informations, des actions menées, des entretiens au fil de l'accompagnement

Selon leurs spécificités et les pré-objectifs définis

Désignation d'un référent

Elaboration du PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement;
Document qui précise les objectifs et les moyens pour la durée de l'accompagnement;
Daté, signé par le directeur et l'utilisateur (et/ou son entourage)

Intervention non pérenne

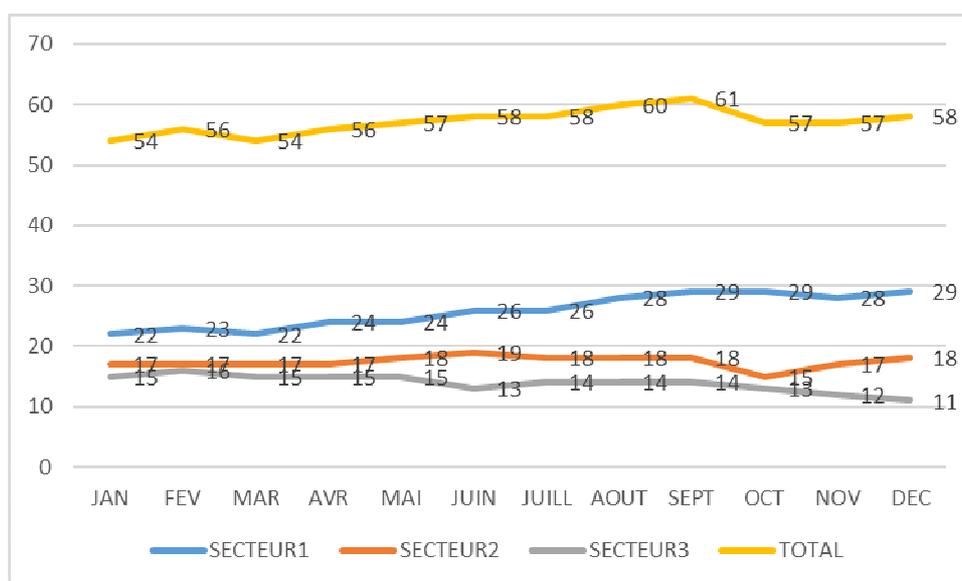
Mise en place de relais si nécessaire

Réalisation d'un bilan au terme de l'accompagnement

les objectifs sont réalisés, l'utilisateur n'a pas d'autre demande :
rédaction d'un bilan final et lecture avec l'utilisateur
Les objectifs ne sont pas atteints: avec l'accord de l'utilisateur :
demande de renouvellement de l'accompagnement

Nombres de personnes présentes au SAMSAH au 30 de chaque mois.

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
SECTEUR I	22	23	22	24	24	26	26	28	29	29	28	29
SECTEUR II	17	17	17	17	18	19	18	18	18	15	17	18
SECTEUR III	15	16	15	15	15	13	14	14	14	13	12	11
TOTAL	54	56	54	56	57	58	58	60	61	57	57	58



Le nombre de personnes accompagnées par mois est de 57 usagers, soit un taux d'occupation d'environ 271%.

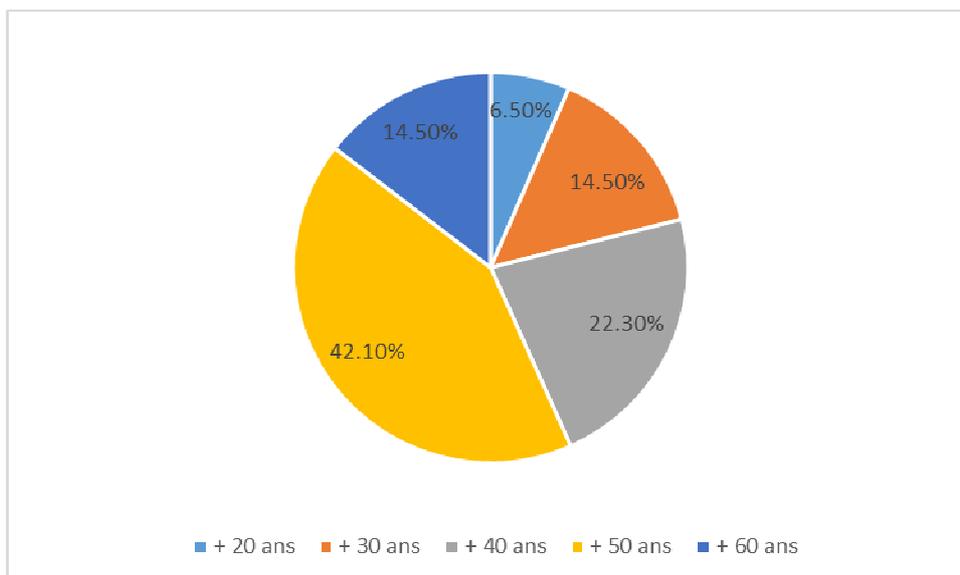
Il existe une disparité du nombre de personnes accompagnées selon les secteurs et les mois de l'année.

Répartition selon l'année de naissance et le sexe

	HOMMES	FEMMES	TOTAL		HOMMES	FEMMES	TOTAL
1944	0	1	1				
1945	0	0	0				
1946	0	0	0				
1947	0	0	0	1957	5	0	5
1948	0	0	0	1958	3	3	6
1949	0	0	0	1959	0	4	4
1950	0	1	1	1960	1	2	3
1951	0	0	0	1961	4	2	6
1952	2	3	5	1962	2	2	4
1953	0	0	0	1963	0	0	0
1954	0	0	0	1964	0	0	0
1955	1	0	1	1965	0	1	1
1956	1	2	3	1966	2	1	3
+60 ans	4	7	11	+50 ans	17	15	32

	HOMMES	FEMMES	TOTAL		HOMMES	FEMMES	TOTAL
1967	3	1	4	1977	1	0	1
1968	1	1	2	1978	0	2	2
1969	2	0	2	1979	1	0	1
1970	0	2	2	1980	0	0	0
1971	0	0	0	1981	1	0	1
1972	2	0	2	1982	1	1	2
1973	2	1	3	1983	1	0	1
1974	1	0	1	1984	0	2	2
1975	0	0	0	1985	1	0	1
1976	1	0	1	1986	0	0	0
+40 ans	12	5	17	+30 ans	6	5	11

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
1987	0	0	0
1988	1	0	1
1989	0	0	0
1990	0	0	0
1991	1	1	2
1992	0	0	0
1993	1	0	1
1994	0	0	0
1995	1	0	1
1996	0	0	0
+20 ans	4	1	5



La population orientée vers le SAMSAH est en moyenne âgée de 50 ans.

La tranche d'âge des plus de 40 à 59 ans est la plus représentée avec 64% des usagers accompagnés.

Origine géographique des personnes accueillies :

SECTEUR I

AMFREVILLE	1	MONTFARVILLE	2
ANGOVILLE AU PLAIN	1	MONTGARDON	1
BRICQUEBEC	1	PORTBAIL	1
CHERBOURG EN COTENTIN	8	QUINEVILLE	1
FLOTTEMANVILLE-HAGUE	1	SAINTE CROIX HAGUE	1
LA GLACERIE	1	SOTTEVAST	1
LA HAYE	2	TOURLAVILLE	4
LE VRETOT	1	URVILLE-NACQUEVILLE	2
MONTEBOURG	1	VALOGNES	5

SECTEUR II

COMMUNES	NBRES D'USAGERS	COMMUNES	NBRES D'USAGERS
AUCEY-LA PLAINE	1	SAINT PAIR SUR MER	1
AVRANCHES	1	SAINT-PIERRE DE COUTANCES	1
CAMPROND	1	SAINT-JAMES	3
CERENCES	1	SAINT MARTIN DES CHAMPS	1
COUTANCES	1	ORVAL	1
DONVILLE LES BAINS	2	PONTORSON	1
GAVRAY	11	VAUDRIMESNIL	1
GRANVILLE	3	YQUELON	1
HYENVILLE	1		
MARCEY LES GREVES	1		

SECTEUR III

COMMUNES	NBRES D'USAGERS	COMMUNES	NBRES D'USAGERS
AGNEAUX	1	MEAUTIS	1
CARENTAN	1	PERIERS	1
DOMJEAN	1	REFUVEILLE	1
GRAIGNES/MESNIL ANGOT	1	SAINT COME DU MONT	1
GUILBERVILLE	1	SAINT HILAIRE PETITVILLE	1
LAPENTY	2	SAINT LO	5
LE MESNIL ROUXELIN	1		



Situation familiale :

SECTEUR I

		SEUL	DESCENDANTS MAJEUR, MINEUR	ASCENDANTS	DESCENDANTS MINEURS (HORS FOYER)	DESCENDANTS MAJEUR (HORS FOYER)
CELIBATAIRE	16	11	2	5	9	
SEPARE, DIVORCE VEUF	11	10			4	14
COUPLE	8		6		3	23
TOTAL	35	21	8	5	16	37

SECTEUR II

		SEUL	DESCENDANTS MAJEUR, MINEUR	ASCENDANTS	DESCENDANTS MINEURS (HORS FOYER)	DESCENDANTS MAJEUR (HORS FOYER)
CELIBATAIRE	6	4		2		
SEPARE, DIVORCE VEUF	2			1		2
COUPLE	15		13			20
TOTAL	23	4	13	3		22

SECTEUR III

		SEUL	DESCENDANTS MAJEUR, MINEUR	ASCENDANTS	DESCENDANTS MINEURS (HORS FOYER)	DESCENDANTS MAJEUR (HORS FOYER)
CELIBATAIRE	2	2				
SEPARE, DIVORCE VEUF	7	6		1	3	11
COUPLE	9		5			11
TOTAL	18	8	5	1	3	22

Total du Département :

		SEUL	DESCENDANTS MAJEUR, MINEUR	ASCENDANTS	DESCENDANTS MINEURS (HORS FOYER)	DESCENDANTS MAJEUR (HORS FOYER)
CELIBATAIRE	24	17	2	7	9	
SEPARE, DIVORCE VEUF	20	16		2	7	27
COUPLE	32		24		3	
TOTAL	76	33	26	9	19	54

43,4% des personnes accompagnées vivent seule,

51% des personnes accompagnées ont des enfants à charge,

12% des personnes accompagnées vivent chez leurs parents,

25% des enfants mineurs ne vivent pas avec l'usager accompagné. Ils sont confiés à la garde de l'autre parent, grand parent, ou placement familial sur décision judiciaire.

Mesures de protection

	MASP	CURATELLE SIMPLE	CURATELLE RENFORCEE	TUTELLE	MANDATAIRE PRIVE	ASSOCIATION TUTELAIRE	FAMILLE
SECTEUR I		1	8	3	4	5	2
SECTEUR II	1		2	2		4	1
SECTEUR III		1		5	4		2
TOTAL	1	2	10	10	8	9	5

Environ 30% des personnes accompagnées bénéficient d'une mesure de protection.

En 2016, 20% des personnes accompagnées bénéficiaient d'une mesure de protections.

Situation professionnelle des personnes accompagnée :

	MILIEU ORDINAIRE DE TRAVAIL	MILIEU TRAVAIL PROTEGE	RECHERCHE D'EMPLOI/FORMATION	INACTIFS
SECTEUR I	1	0	2	32
SECTEUR II	0	0	2	21
SECTEUR III	0	0	1	17
TOTAL	1	0	5	70

Seuls environ 7% des personnes accompagnées sont en situation d'emploi ou de recherche d'emploi et seule une personne exerce une activité professionnelle.

Etude portant sur les personnes inactives :

On entend par « personnes inactives » les personnes accompagnées sans emploi et n'étant pas à la recherche d'emploi.

	RETRAITE	INVALIDITE RENTE AT	HANDICAP >80%	HANDICAP <80%(PAS DE CI)	ARRET MALADIE ALD (IJ)	TOTAL
SECTEUR I	2	13	10	6	1	32
SECTEUR II	1	11	4	3	2	21
SECTEUR III	5	9		1	2	17
TOTAL	8	33	14	10	5	70

Ressources personnelles des usagers du service

	SALAIRE	RETRAITE	INVALIDITE/RENTE	INDEMNITES JOURNALIERE	ALLOCATION ADULTE HANDICAPE	AAH + COMPLEMENTS	ALLOCATION CHOMAGE
SECTEUR I	1	2	12	1	12	8	
SECTEUR II	0	1	12	2	5	3	1
SECTEUR III	0	5	8	2	2	3	
TOTAL	1	8	32	5	19	14	1

Le total est supérieur à 76 (nombres de personnes accompagnées) car il est possible de cumuler certaines aides. (Exemples : pension d'invalidité et AAH, salaire et pension)

Environ 60% des usagers du SAMSAH ont connus une activité professionnelle avant d'être confrontés à une pathologie entraînant une situation de handicap.

Situation de dépendance : bénéficiaires de la Majoration Tierce Personne et de la Prestation de Compensation du Handicap.

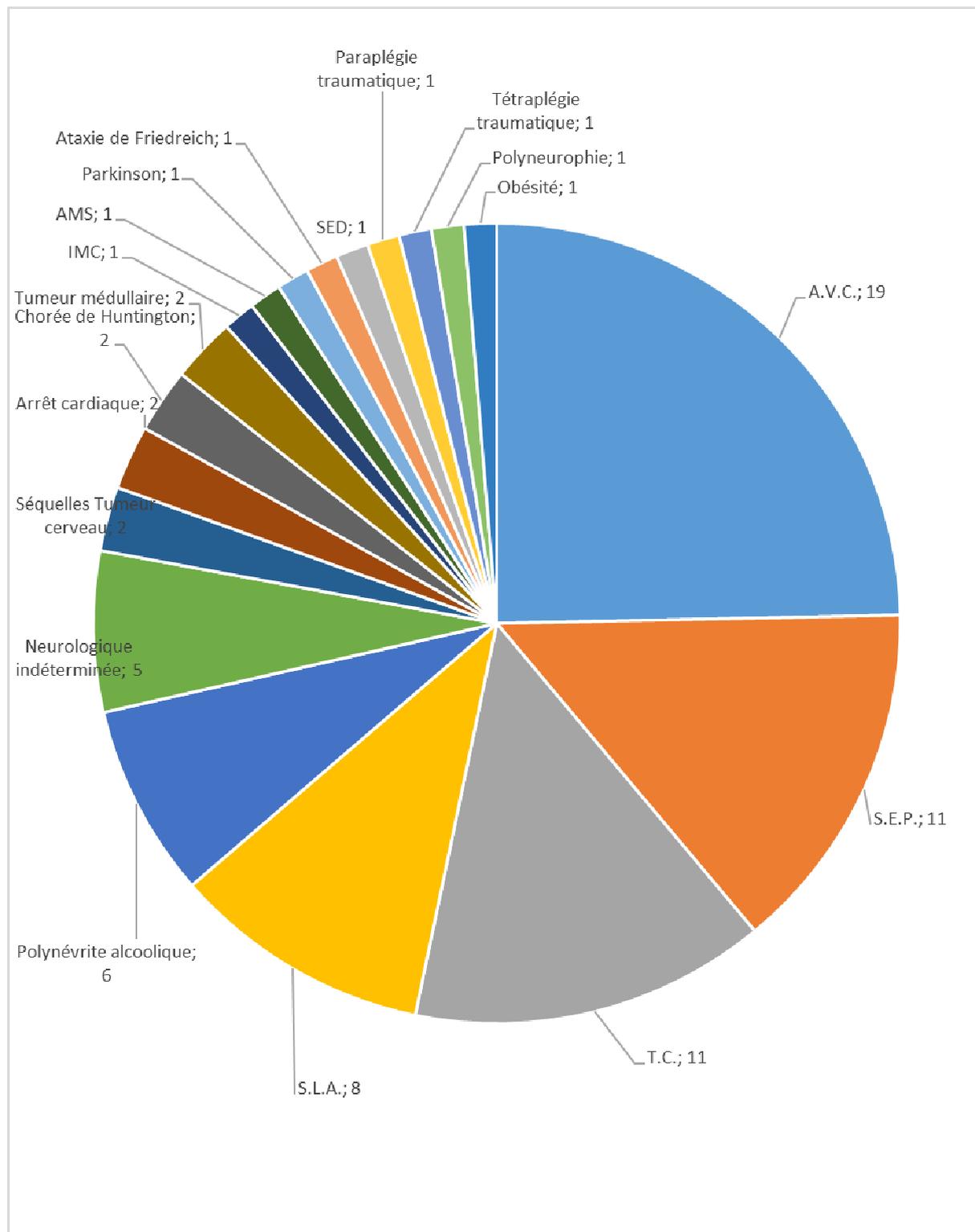
	MTP	PCH	MTP+PCH
SECTEUR I	5	14	3
SECTEUR II	5	8	2
SECTEUR III	3	9	1
TOTAL	13	31	6

17% des usagers accompagnés sont titulaires de la MTP, dont 8% environ bénéficient en plus de la PCH.

40% des usagers accompagnés bénéficient de la PCH.

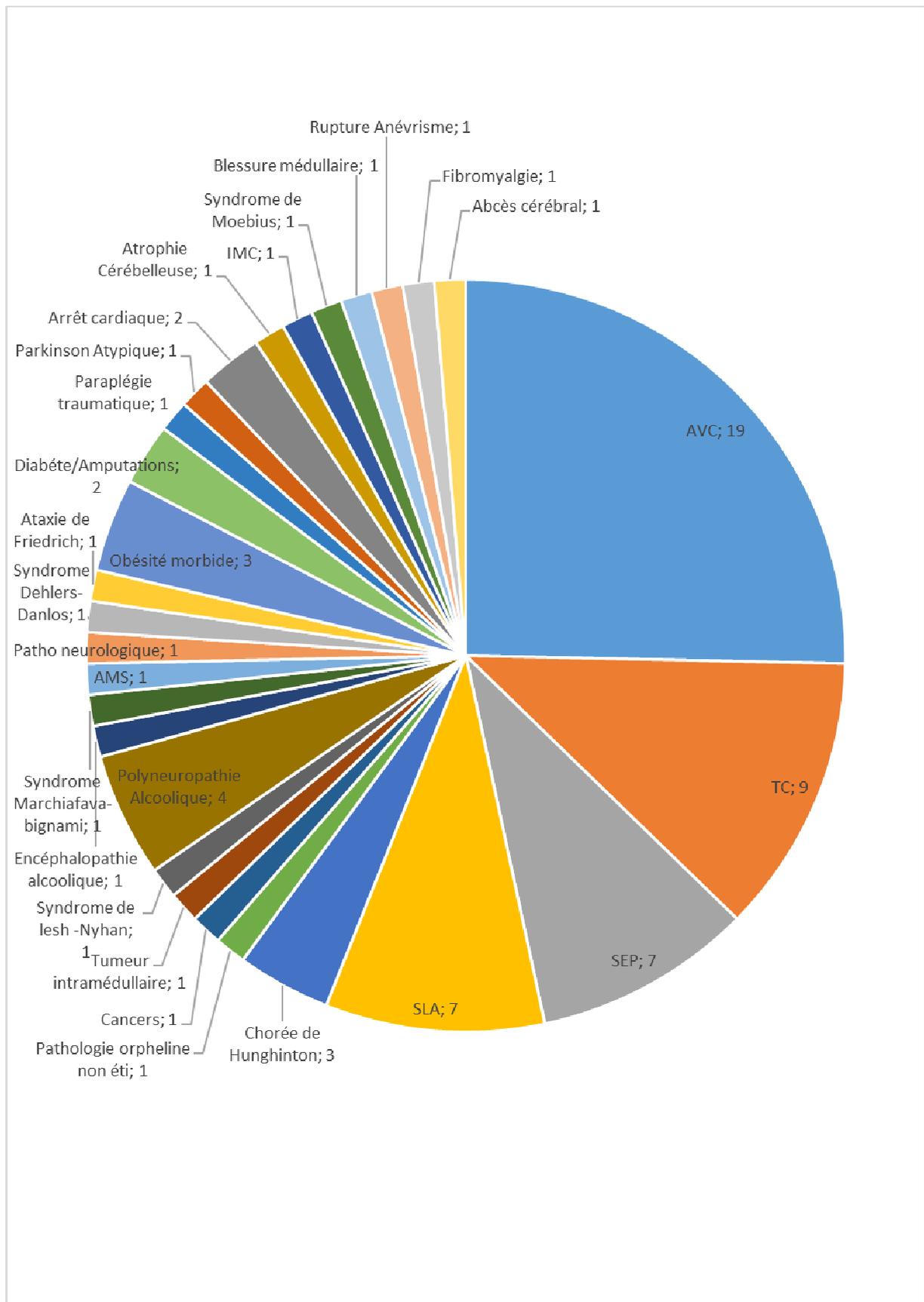
Environ 58% des personnes accompagnées sont en situation de dépendance.

Les différentes pathologies rencontrées au sein du SAMSAH et leur répartition selon les secteurs :



2016

PATHOLOGIES 2017	SECTEUR I	SECTEUR II	SECTEUR III	TOTAL
AVC	10	2	7	19
TC	4	4	1	9
SEP	3	2	2	7
SLA	1	3	3	7
Chorée de HUNTINGTON	3	0	0	3
Pathologie orpheline non étiquetée	0	1	0	1
Cancers	1	1	0	2
Tumeur intramédullaire	0	1	0	1
Syndrome de LESH - NYHAN	0	1	0	1
Polyneuropathie Alcoolique	3	1	0	4
Encéphalopathie alcoolique	1	0	0	1
Syndrome MARCHIAFAVA-BIGNAMI	1	0	1	1
AMS	0	0	1	1
Pathologie neurologique	0	1	0	1
Syndrome DEHLER-DANLOS	0	0	1	1
Ataxie de Friedrich	0	0	1	1
Obésité morbide	2	0	1	3
Diabète/Amputations	1	1	0	2
Paraplégie traumatique	0	1	0	1
Parkinson Atypique	0	1	0	1
Arrêt cardiaque	1	1	0	2
Atrophie Cérébelleuse	0	0	1	1
IMC	1	0	0	1
Syndrome de Moebius	1	0	0	1
Blessure médullaire	1	0		1
Rupture Anévrisme	1	0	0	1
Fibromyalgie	1	0	0	1
Abcès cérébral	1	0	0	1



Les principales pathologies rencontrées sont :

- L'accident vasculaire cérébral,
- Le traumatisme crânien,
- La sclérose en plaques, et
- La sclérose latérale amyotrophique.

Ces quatre pathologies représentant 52.2% des personnes accompagnées.

En 2016, elles représentaient environ 63% des personnes accompagnées.

Depuis deux ans, le service constate l'augmentation du nombre de personnes orientées vers le service présentant des séquelles neurologiques en lien avec une exogénose (alcoolisme, 8%) et présentant une obésité morbide (environ 4%).

Les conditions d'hébergement par secteur :

SECTEUR I

Logement autonome	29	Hébergés	6
Dont propriétaire	7	Par parents	6
Dont locataire privé	5	Autres	
Locataire public	17		Total : 35

SECTEUR II

Logement autonome	21	Hébergés	2
Dont propriétaire	10	Par parents	2
Dont locataire privé	7		
Dont locataire public	4		Total : 23

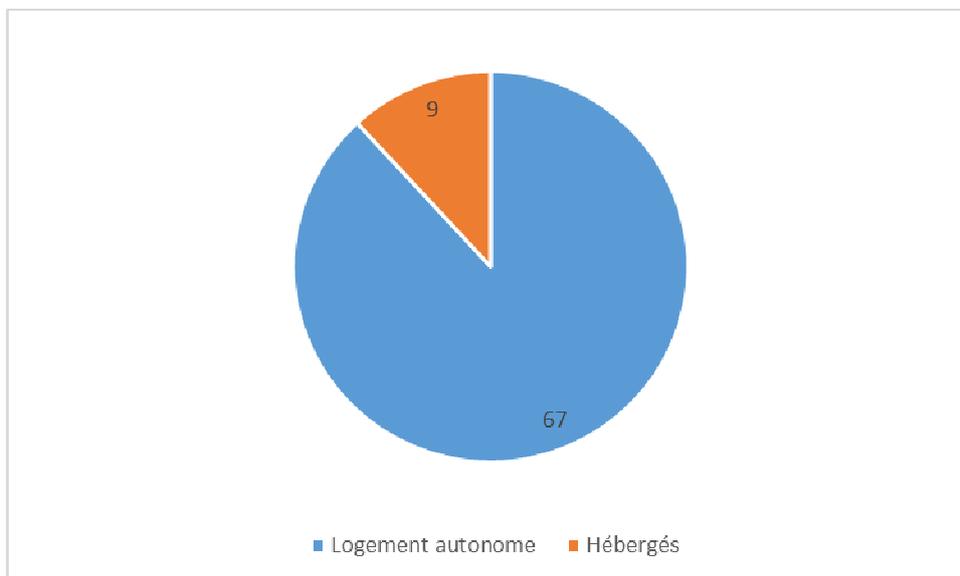
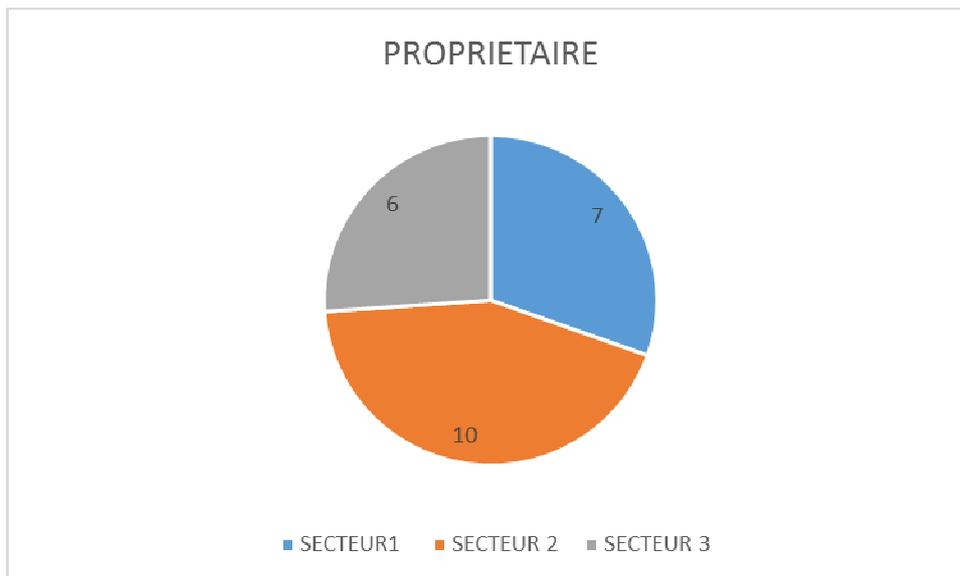
SECTEUR III

Logement autonome	17	Hébergés	1
Dont propriétaire	6	Par parent	1
Dont locataire privé	4		
Dont locataire public	7		Total : 18

Total

Logement autonome	67	Hébergés	9
Dont propriétaire	23	Par parent	9
Dont locataire privé	16		
Dont locataire public	28		Total : 76

88% des usagers ont un logement autonome dont, 34 % sont propriétaires de leur résidence principale.



II Etude portant sur les usagers sortis du dispositif au cours de l'année 2017.

Rappel des chiffres

	Nombre d'usager
SECTEUR I	6
SECTEUR II	5
SECTEUR III	8
TOTAL	19

Au cours de l'année 2017, 19 personnes sont sorties du dispositif, soit 25% des personnes accueillies.

La durée moyenne d'accompagnement :

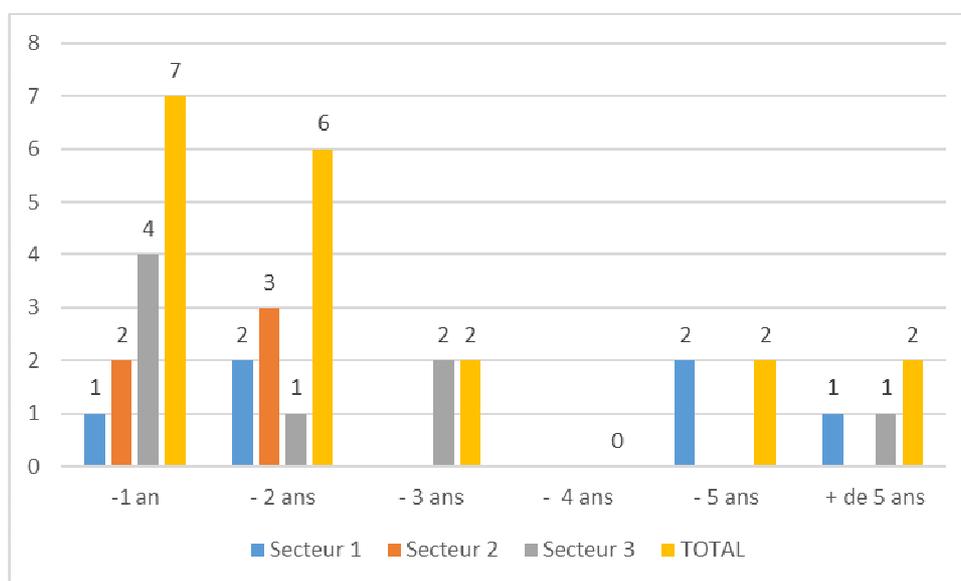
	-1 an	- 2 ans	- 3 ans	- 4 ans	- 5 ans	+ de 5 ans
SECTEUR I	1	2			2	1
SECTEUR II	2	3				
SECTEUR III	4	1	2			1
	7	6	2	0	2	2

La durée moyenne d'accompagnement sur :

- Le secteur 1 est de 40 mois,
- Le secteur 2 est de 19 mois,
- Le secteur 3 est de 33 mois.

La durée moyenne d'accompagnement sur les trois secteurs confondus est de 30 mois.

68% des usagers du SAMSAH ont une durée d'accompagnement inférieure à 2 ans.



La fin de l'accompagnement :

	OBJECTIFS ATTEINTS	OBJECTIFS PARTIELLEMENT ATTEINTS	AUCUN OBJECTIF ATTEINT	DEMEMAGEMENT HORS SECTEURS	REORIENTATION VERS LE SAVS APF	DECES
SECTEUR I	3	1			2	
SECTEUR II	2				2	1
SECTEUR III	2	1			1	4
TOTAL	7	2			5	5

26% des personnes accompagnées sont sorties du dispositif en raison de leur décès. :

70% d'entre eux présentaient une SLA (syndrome latérale amyotrophique).

26% des personnes accompagnées ont bénéficié d'une réorientation vers le SAVS de l'APF.

Au terme de l'accompagnement SAMSAH, les objectifs en lien avec le parcours de santé, sont atteints et s'orientent par la suite vers des objectifs spécifiques au SAVS (vie sociale, loisirs, administratif,).

10% des personnes accompagnées ne souhaitent pas de renouvellement vers le service malgré un objectif partiellement atteint. Le choix et la parole de l'utilisateur sont entendus et respectés. Le souhait de ne pas poursuivre l'accompagnement peut être en lien avec la peur ou la difficulté à projeter un changement dans les habitudes de vie.

L'utilisateur est informé qu'il peut, dès lors qu'il le souhaite, solliciter à nouveau le service.

Environ 40 % des usagers quittent le service en raison de la réalisation des objectifs initiaux.

Les principaux domaines d'interventions :

Le total est supérieur à 19 car 3 items en moyenne ont été pris en compte pour chaque usager.

Santé, soins	16	Coordination	6
Réadaptation	1	Droit	11
Aide aux aidants	11	Parentalité	1
Soutien psychologique	9		

84% des personnes accompagnées sont concernés par l'item santé/soins. Tous sont confrontés à une pathologie évolutive ou des séquelles induites, nécessitant à un moment donné l'intervention du service pour initier ou coordonner un parcours de soins adapté.

Environ 58% des interventions concernent ensuite l'item « l'aide aux aidants » et 47% « le soutien psychologique ».

Le soutien des aidants familiaux, mais aussi des professionnels intervenant auprès des personnes accompagnées se caractérise par un accompagnement individuel visant à appréhender le quotidien, et à faire face à l'évolution de la pathologie ; impliquant en parallèle un soutien psychologique dans 47% des situations rencontrées.

POLE RESSOURCES ANNEE 2017

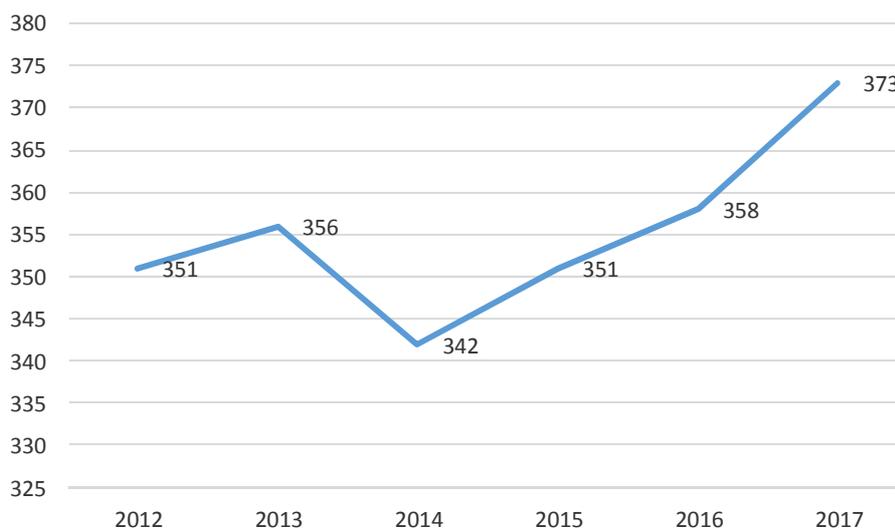
Le pôle ressources de l'Association des Paralysés de France concerne deux activités spécifiques :

- Les conseils ponctuels.
- La convention avec le bailleur HLM "Manche Habitat".

Evolution du nombre d'interventions depuis 2012 :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CONSEILS PONCTUELS	234	266	269	293	291	295
HLM	52	57	71	58	67	78
EVALUATIONS*	65	33	2	0	0	0
TOTAL	351	356	342	351	358	373

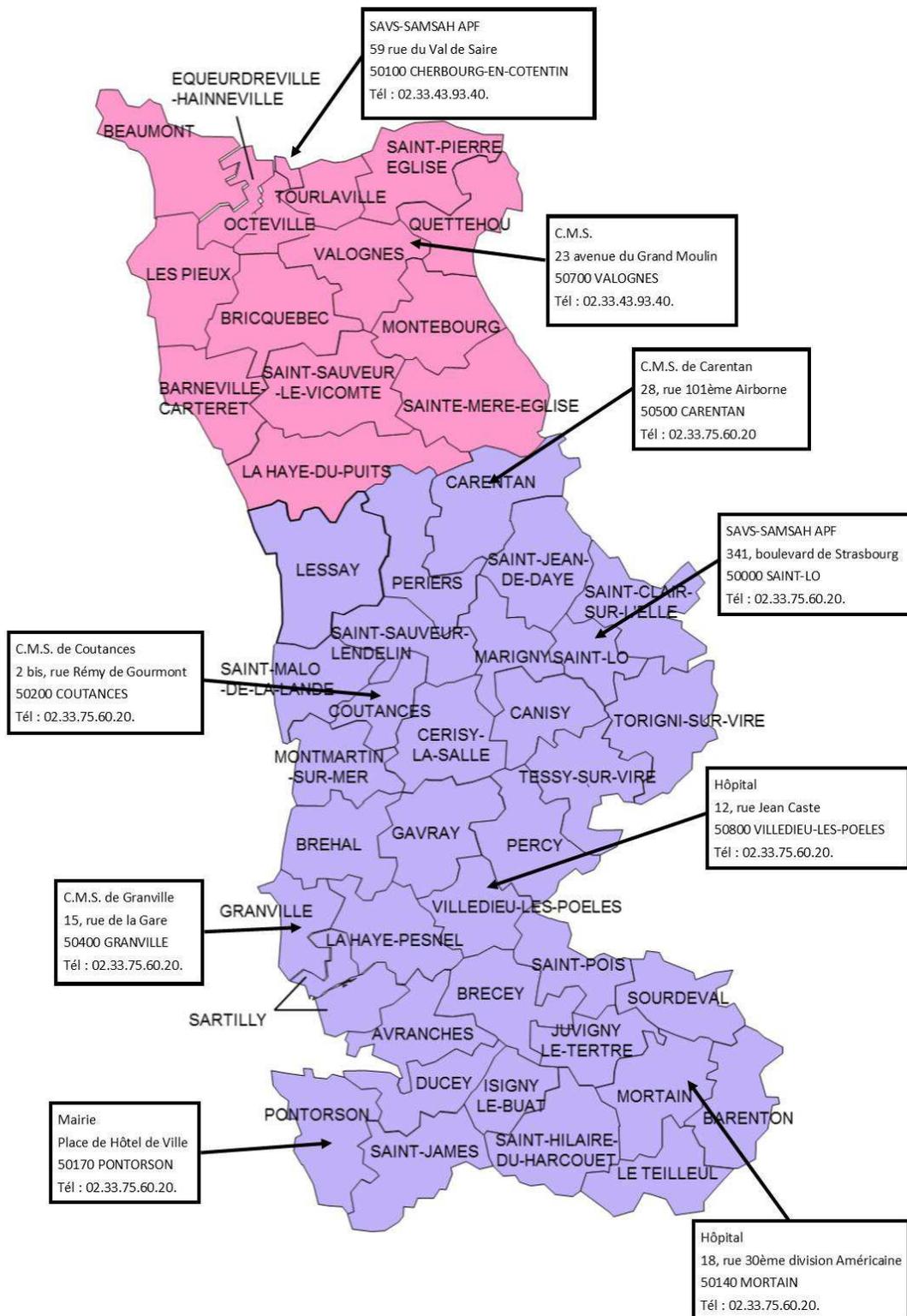
*Les évaluations mandatées par la Maison Départementale de l'Autonomie jusqu'en 2013 ont cessé en raison de l'échec de la finalisation d'une convention.



On assiste depuis trois années à une augmentation régulière du nombre d'intervention plus de 4% entre 2016 et 2017.

Le nombre d'intervention moyen par an est de 350.

I Conseils Ponctuels



Depuis juin 2010, une convention est signée entre le Conseil Départemental et l'Association des Paralysés de France.

Par un maillage sur la totalité du territoire départemental les assistants sociaux reçoivent, principalement dans les centres médico-sociaux des territoires de solidarité, les personnes en situation de handicap et/ou leurs proches (la mission confiée à l'Association est gérée par le SAVS-SAMSAH depuis la finalisation de la convention).

Lieux d'information, d'accueil et d'orientation, les permanences décentralisées favorisent un premier contact avec les usagers mais également avec les différents partenaires des différents secteurs géographiques

Evolution du nombre d'interventions (depuis la signature de la convention avec le Conseil Départemental) :

	NOMBRE D'INTERVENTION PAR AN	EVOLUTION EN %
2010	184	
2011	201	+ 9.2
2012	234	+ 18.4
2013	266	+ 10.2
2014	269	+ 1.5
2015	293	+ 8.9
2016	291	- 0.7
2017	295	+ 1.4

Le nombre d'intervention est en légère augmentation au cours de l'année 2017, plus 1.4%.

Il se confirme que le nombre global se stabilise autour de 300 interventions par an (moyenne haute qui prend en considération les personnes qui n'ont pas fait l'objet d'un recensement lors de l'appel téléphonique.

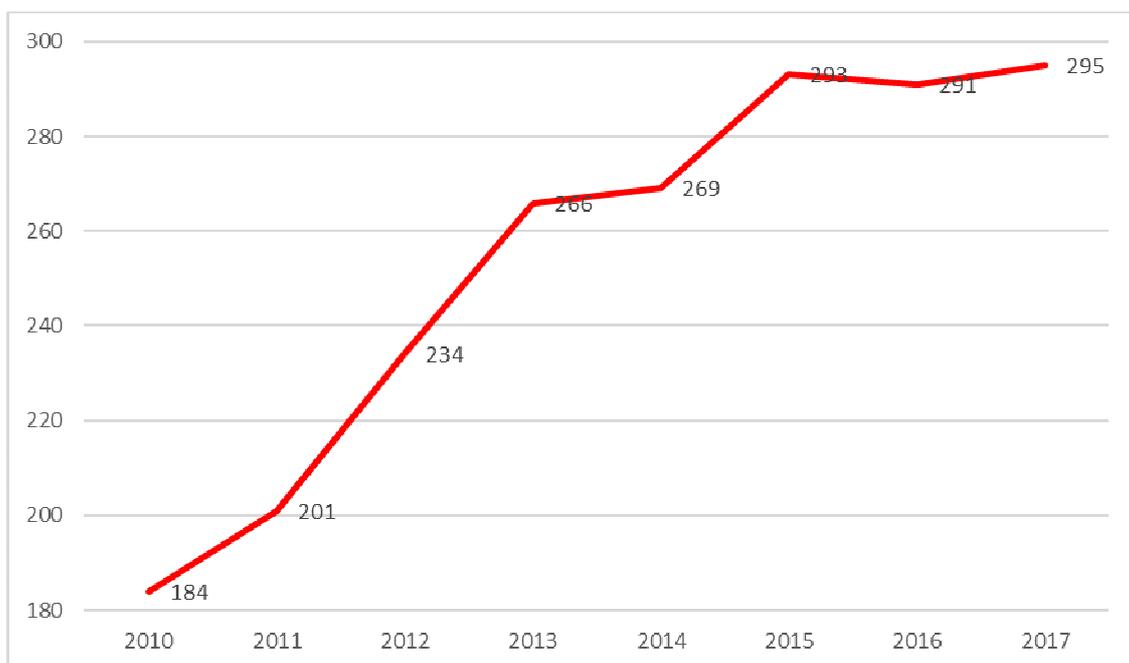
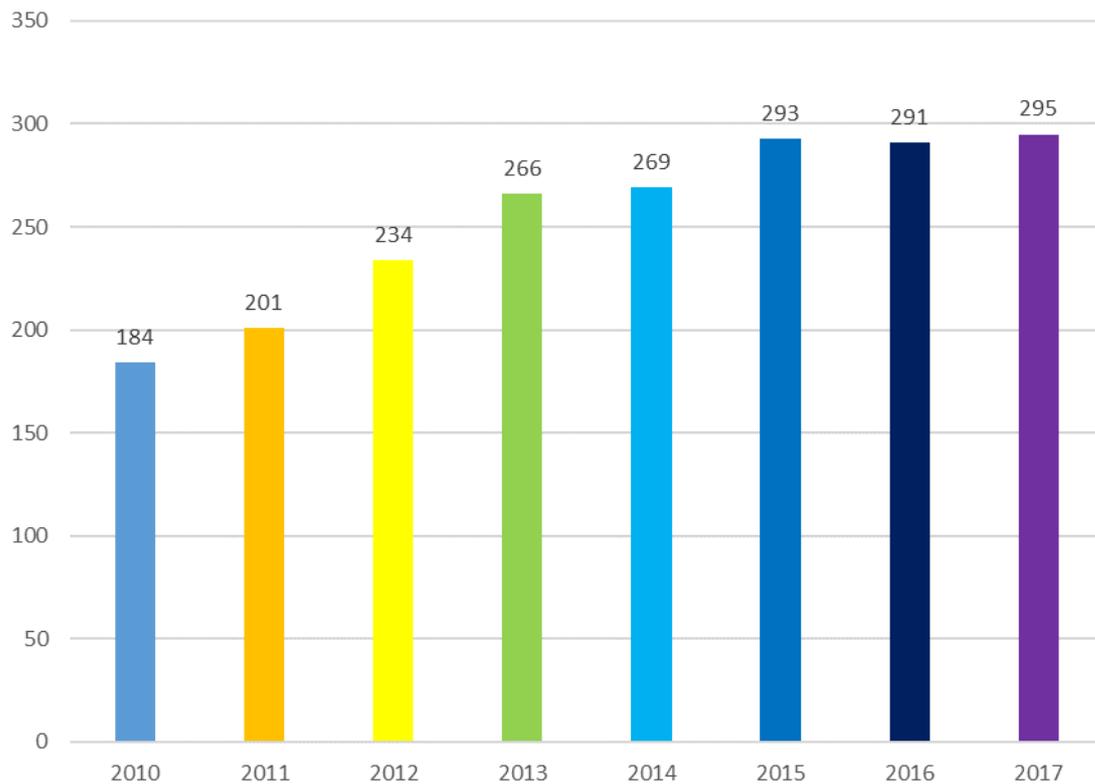
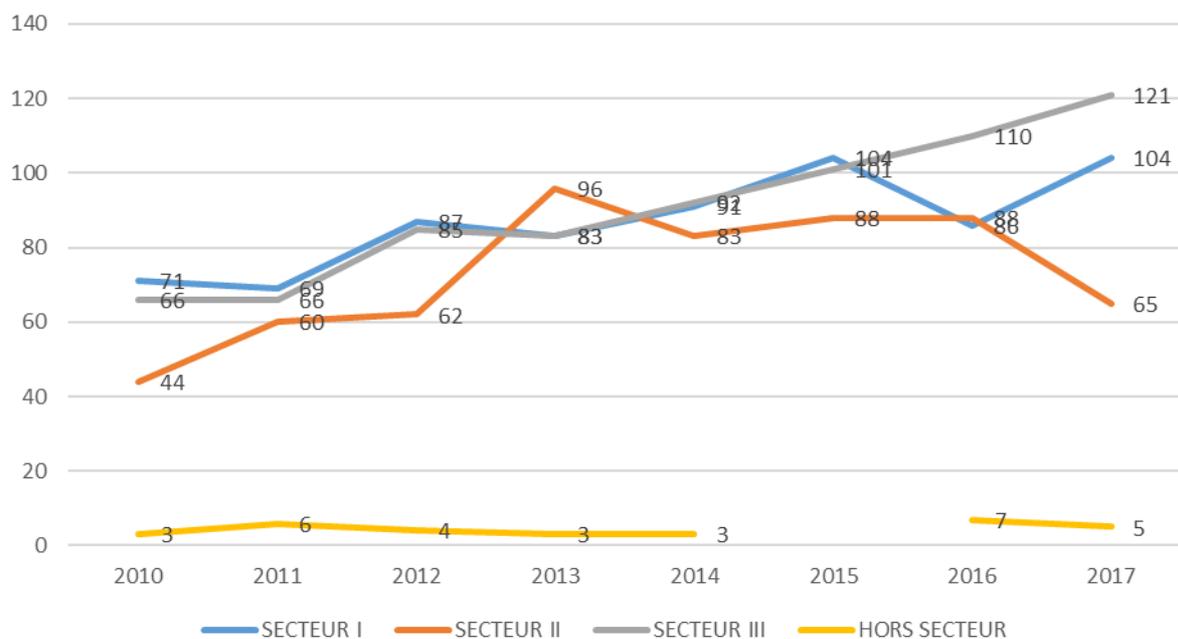


Tableau comparatif des interventions selon les 3 secteurs :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
SECTEUR I	71	69	87	83	91	104	86	104
SECTEUR II	44	60	62	96	83	88	88	65
SECTEUR III	66	66	85	83	92	101	110	121
HORS SECTEUR	3	6	4	3	3		7	5
TOTAL	184	201	238	265	269	293	291	295



Ce graphique met en évidence la fluctuation de l'activité selon les secteurs et les années.

Il met en avant des situations différentes : aucun secteur ne connaît, depuis 2010, une activité linéaire.

Certaines amplitudes sont ainsi notables :

- Baisse importante sur le secteur II entre 2016 et 2017 (-23)
- Hausse importante sur le secteur I entre 2016 et 2017 (+18).

I. Convention Manche Habitat

La convention entre l'office public HLM Manche Habitat et l'Association des Paralysés de France date de 2000.

Antérieure à la création du SAVS et du SAMSAH, elle précise les conditions de prise en charge financière par l'office des travaux d'adaptations des logements de son parc et donne un accès prioritaire aux logements adaptés devenus vacants aux usagers du service.

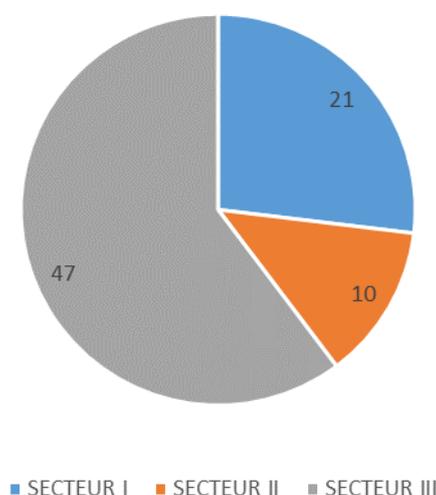
Manche Habitat est présent sur tout le territoire départemental ; même si son implantation est plus prégnante dans le centre Manche.

Cette convention s'avère être une plus-value importante pour l'activité du SAVS et du SAMSAH. Ces services appliquent depuis leur création les termes de la convention signée par l'APF.

Au cours de l'année 2017 le service est intervenu auprès de 78 locataires de Manche Habitat.

Répartition selon les secteurs d'intervention

SECTEUR I	SECTEUR II	SECTEUR III
21	10	47



Evolution du nombre d'interventions depuis 2010

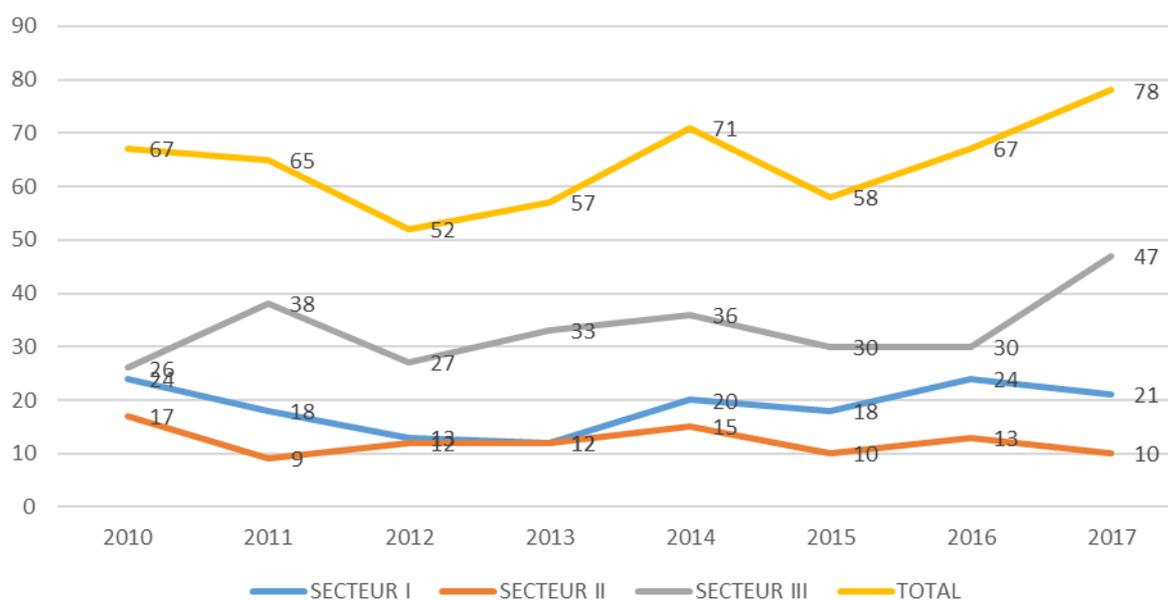
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
SECTEUR I	24	18	13	12	20	18	24	21
SECTEUR II	17	9	12	12	15	10	13	10
SECTEUR III	26	38	27	33	36	30	30	47
TOTAL	67	65	52	57	71	58	67	78

En 2017, on assiste à une augmentation de plus de 15% des interventions. Cependant, seul le secteur III est concerné par cette évolution plus de 57% de demandes.

Les deux autres secteurs diminuent.

Plus de 60% des demandes émanent du secteur III.

Depuis 2010, la moyenne annuelle est de 65 interventions.



ENQUETE DE SATISFACTION 2017 SAVS-SAMSAH

Au cours de l'année 2017, 127 questionnaires de satisfaction ont été adressés aux usagers des deux services. Le taux de sollicitation est de presque 80%.

49 usagers ont répondu à ce questionnaire soit environ 38% des usagers sollicités.

Tableau récapitulatif par rapport à Saint Lo et Cherbourg*

Au regard de l'anonymat des réponses, il n'est pas possible pour Saint Lo de procéder à une étude des résultats par secteur (SI – SII) dès lors les résultats sont globalisés.

	Nombre de questionnaires envoyés	Nombre de réponses obtenues	% des réponses	Rappel % des réponses 2016
Cherbourg	46	17	37%	29%
Saint Lo	81	32	39,5%	38%
TOTAL	127	49	38,5%	34%

Le taux de réponse est très satisfaisant puisqu'environ un usager sur quatre a participé à l'enquête de satisfaction en 2017.

Le taux est quasi identique sur les deux sites du département.

Les chiffres clés de l'année 2017 (*voir en annexes les résultats complets par site et départemental).

25% des usagers du SAVS et du SAMSAH se sont exprimés sur les conditions de leur prise en charge au sein des deux services.

Ce chiffre est le plus important depuis la mise en place de cette concertation.

92% des usagers déclarent être satisfaits de l'accompagnement proposé par les professionnels des deux services (fin de l'accompagnement).

Environ 50% des usagers se sont déplacés dans les locaux du service l'autre moitié des usagers qui a répondu ne connaît pas les infrastructures des deux services.

I. Accessibilité et droits des usagers

De manière globale les usagers sont satisfaits des conditions d'accès aux services. Cependant, certains mettent en avant un défaut de signalétique sur les deux sites et des difficultés pour stationner à Cherbourg (en raison de l'absence de place réservée et d'une localisation en centre-ville).

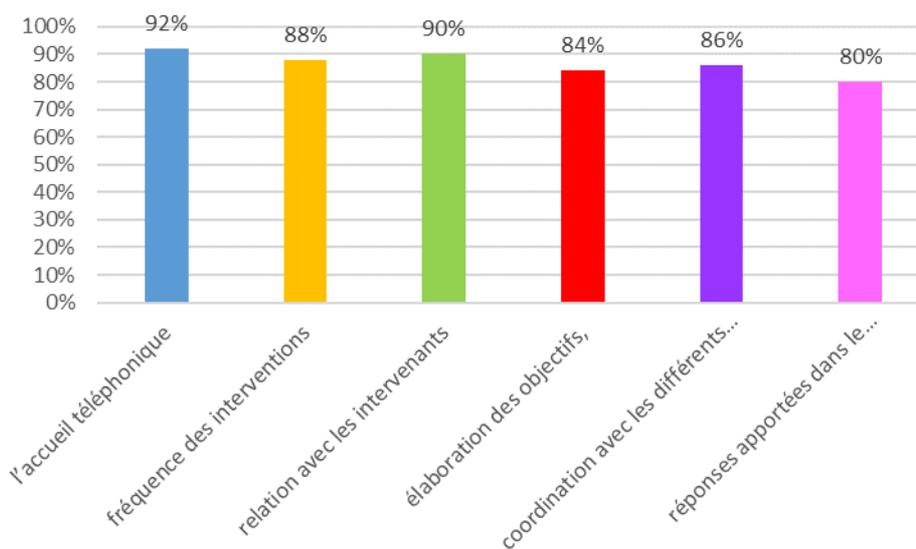
Les informations concernant le fonctionnement du service sont perçues de manière satisfaisante par les trois quart des usagers. De très nombreuses personnes ne se prononcent pas sur cet item.

Le délai d'intervention est jugé satisfaisant par 85% des usagers.

L'accès au dossier personnel peut également être interprété par tous les documents transmis accessibles aux usagers est jugé satisfaisant par 97% des personnes qui se prononcent.

II. L'Accompagnement

92% des usagers sont satisfaits de l'accueil téléphonique,
88% des usagers sont satisfaits de la fréquence des interventions,
90% des usagers sont satisfaits de la relation avec les intervenants,
84% des usagers sont satisfaits de l'élaboration des objectifs,
86% des usagers sont satisfaits de la coordination avec les différents partenaires,
80% des usagers sont satisfaits des réponses apportées dans le cadre de l'accompagnement.



III. Fin de l'accompagnement

90% des personnes qui se prononcent sont satisfaites de la réalisation des objectifs de l'accompagnement.

97% sont satisfaits de l'issue de l'accompagnement et des réponses apportées : fin de l'intervention, définition des relais, renouvellement de l'orientation après évaluation.

Synthèse des écrits libres

De nombreux commentaires émanent des écrits libres. Le plus souvent les usagers des services mettent en avant les qualités des différents intervenants.

Majoritairement, ils expriment leur reconnaissance auprès des professionnels mettant en avant leur écoute, leur compréhension.

Dans un second temps, ils évoquent l'efficacité du service et même l'implication l'abnégation au regard de certaines situations plus complexes.

Enfin, plusieurs usagers insistent sur la qualité des relations et la prise en compte des souhaits et des besoins. Le dynamisme et la sympathie des intervenants est souvent citées les aspects négatifs sont peu étayés, ils sont, à chaque fois, liés à une situation singulière et un aspect précis : ainsi aucune doléance n'est mentionnée plus d'une fois (exemples : sentiment d'être peu soutenu en qualité d'aidant, pas de participation aux décisions le concernant,...).

En conclusion, il est essentiel de noter que plusieurs usagers ont mis en évidence la qualité du dialogue, des échanges et des réflexions qui permettent aux usagers des services de rester « ACTEUR » de leur vie. Ainsi, ils évoquent les solutions alternatives non évoquées jusqu'alors et la possibilité de choisir entre plusieurs perspectives dont souvent ils ne connaissent même pas l'existence.

L'essence même de l'accompagnement se situe dans le temps que l'on doit consacrer à la compréhension des situations, cette notion de temps qui se révèle, aujourd'hui, dans notre société une valeur quasi inaccessible, que l'on se doit de conserver pour être bienveillants.

CONCLUSION

Peu d'usagers utilisent la partie "Ecrits libres" du questionnaire pour se positionner sur des pistes d'amélioration (excepté par des conditions matérielles exposées ci-dessous).

Ils expriment le plus souvent leur reconnaissance aux professionnels du service. Ils mettent en avant leur disponibilité, compétence, écoute et bienfaisance ainsi que leur réactivité.

En ce sens le prêt de matériel consenti par le service est apprécié comme une réponse adaptée à leurs besoins au regard des délais d'obtention des aides financières nécessaires à l'acquisition de leurs propres aides techniques.

Résultats Site Cherbourg questionnaire de satisfaction année 2017

Accès aux locaux

Etes-vous déjà venu dans les locaux du service ? OUI NON

	Insatisfait	Correct	Très satisfaisant	Ne se prononce pas
Si oui, que pensez-vous de l'accessibilité et de la signalétique ?	0	4	6	7
Accès aux informations sur le fonctionnement du service	0	5	6	6
Délai d'intervention	2	4	9	2

Fréquence des interventions	3	5	8	1
Relation avec les intervenants	2	1	13	1
Elaboration des objectifs	1	4	8	4
Coordination avec les différents partenaires	1	4	8	4

Réalisation des objectifs	1	3	9	4
Réponses apportées	2	5	7	3
Fin de l'accompagnement, passation, renouvellement	1	3	5	8

Accueil téléphonique	1	6	9	1
Accès au dossier personnel	1	2	8	6

De manière générale, avez-vous été satisfait de l'accompagnement ?

OUI NON NSPP

Résultats Site Saint Lô questionnaire de satisfaction année 2017

Accès aux locaux

Etes-vous déjà venu dans les locaux du service ? OUI 14 NON 18

	Insatisfait	Correct	Très satisfaisant	Ne se prononce pas
Si oui, que pensez-vous de l'accessibilité et de la signalétique ?	2	5	9	17
Accès aux informations sur le fonctionnement du service	1	8	17	6
Délai d'intervention	0	11	18	3

Fréquence des interventions	0	9	21	2
Relation avec les intervenants	0	8	22	2
Elaboration des objectifs	0	5	24	3
Coordination avec les différents partenaires	0	8	22	2

Réalisation des objectifs	1	6	17	6
Réponses apportées	0	6	21	5
Fin de l'accompagnement, passation, renouvellement	0	7	15	10

Accueil téléphonique	0	12	18	2
Accès au dossier personnel	0	12	11	9

De manière générale, avez-vous été satisfait de l'accompagnement ? *

OUI 20 NON 1 NSPP 11

*les usagers sont sollicités dans le cadre d'un bilan intermédiaire ou final. Tous ne sont pas en fin d'accompagnement lorsqu'ils répondent au questionnaire.

Résultats départementaux questionnaire de satisfaction année 2017

Accès aux locaux

Etes-vous déjà venu dans les locaux du service ? OUI 24 NON 25

	Insatisfait	Correct	Très satisfaisant	Ne se prononce pas
Si oui, que pensez-vous de l'accessibilité et de la signalétique ?	2	9	15	23
Accès aux informations sur le fonctionnement du service	1	13	23	12
Délai d'intervention	2	15	27	5

Fréquence des interventions	3	14	29	3
Relation avec les intervenants	2	9	35	3
Elaboration des objectifs	1	9	32	7
Coordination avec les différents partenaires	1	12	30	6

Réalisation des objectifs	2	9	26	10
Réponses apportées	2	11	28	8
Fin de l'accompagnement, passation, renouvellement	1	10	20	18

Accueil téléphonique	1	18	27	3
Accès au dossier personnel	1	14	19	15

De manière générale, avez-vous été satisfait de l'accompagnement ?

OUI 34 NON 3 NSPP 12

CONCLUSION

Peu d'utilisateurs utilisent la partie "Ecrits libres" du questionnaire pour se positionner sur des pistes d'amélioration (excepté par des conditions matérielles exposées ci-dessous).

Ils expriment le plus souvent leur reconnaissance aux professionnels du service. Ils mettent en avant leur disponibilité, compétence, écoute et bienveillance ainsi que leur réactivité.

En ce sens le prêt de matériel consenti par le service est apprécié comme une réponse adaptée à leurs besoins au regard des délais d'obtention des aides financières nécessaires à l'acquisition de leurs propres aides techniques.

FORMATIONS 2017

THEMES	NOMBRE D'AGENTS	QUALIFICATION DE LA PERSONNES	NOMBRE DE JOURS
Comprendre et dépasser un conflit	2	Assistante sociale Ergothérapeute	2
D.U. Réparation juridique du dommage corporel	1	Ergothérapeute	5
Prescripteur fauteuil roulant manuel	1	Ergothérapeute	2